

l'Homme & l'Oiseau



Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux



4^{ème} trimestre 2017
95^{ème} année

P301082

Le Grand Corbeau
L'Océanite tempête
La chasse à l'arc



Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux

(LRBPO ASBL)



Fondée par la Marquise de Pierre en 1922, les statuts ont été publiés pour la première fois au Moniteur belge le 15 mai 1937.

Siège social, bureaux, boutique verte :
rue de Veeweyde, 43-45 • 1070 Bruxelles.

Siège pour la Wallonie : Jalna, Heure-en-Famenne.

N° d'entreprise : 0414 132 194

TVA : BE 0414 132 194

Tél. : 02 521 28 50

protection.oiseaux@birdprotection.be

www.protectiondesoiseaux.be

Cotisations 2018

Aidez les oiseaux et la biodiversité, devenez membre pour moins de 1,70 € par mois.

FORMAT PAPIER

Membre adhérent : 22 €

Membre hors Belgique : 30 €

Membre protecteur : 32 €

Membre donateur : 62 € *

Membre à vie : 1.250 € *

FORMAT ÉLECTRONIQUE

Membre adhérent : 20 €

Membre hors Belgique : 20 €

Membre protecteur : 30 €

Membre donateur : 60 € *

Membre à vie : 1.250 € *

* Donne droit à une déduction fiscale de 40 €.

Si vous optez pour le format électronique, vous recevrez la revue par e-mail.
Merci donc de ne pas oublier de nous transmettre votre adresse mail.

Tous les membres reçoivent une réduction de 10 % sur les achats à notre boutique verte.

Une attestation de déduction fiscale est délivrée pour tous dons de 40 € et plus.

Compte CCP : BE43 0000 2965 3001 (BIC : BPOTBEB1)

Président : Jean-Claude Beaumont, av. E. Solvay, 26 - 1310 La Hulpe • beaumont@skynet.be

Vice-président / Trésorier : Michel David, rue de Lesterny, 26 - 6953 Forrières • michel.david@topbd.be

Centre de Revalidation pour la Faune Sauvage (CROH - CREAVER)

La Ligue a créé, en 1979, un réseau de centres d'accueil et de soins pour la faune sauvage en détresse qu'elle coordonne et soutient avec l'aide des autorités régionales.

La Ligue gère particulièrement le seul Centre de la Région Bruxelles-capitale.

Renseignements : 02 521 28 50
protection.oiseaux@birdprotection.be

Centre Nature Jalna

Propriété de notre association, il est situé à Heure-en-Famenne, dans une réserve naturelle de 16 ha. Il accueille des écoles, des groupes, des familles pour des séjours (logement et restauration) dirigés vers la découverte de la nature. Diverses animations sont proposées.

Renseignements : 02 521 28 50
protection.oiseaux@birdprotection.be

RECUEILLIR • SOIGNER • RELÂCHER

JALNA AU ♥ DE LA NATURE





carte d'identité

- **Nom commun** : Grand Corbeau
- **Nom latin** : *Corvus corax*
- **Taille** : 55 à 65 cm.
- **Statut** : Protégé en Belgique et dans toute l'Europe.

l'Homme & l'Oiseau

Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux

N° 4 octobre • novembre • décembre 2017

Revue trimestrielle éditée par la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux asbl. Elle entend mener le combat pour la protection de l'avifaune européenne, de la biodiversité et contre toutes les nuisances : chasse, tenderie, braconnage, pollutions diverses et législations douteuses. Elle entend aussi informer et sensibiliser, tout en créant et gérant des centres de soins et des refuges pour la faune sauvage.

Sommaire

EDITO	4
1922-2017 : 95 ANNÉES DE COMBATS	6
HOMME & OISEAU	10
AU CŒUR DES COULEURS	14
NOTRE CENTRE NATURE	18, 24
LA NATURE SAUVAGE DERRIÈRE LA MAISON	20
L'OCÉANITE TEMPÊTE	26
LA CHASSE EN QUESTION	32
BOUTIQUE VERTE	48
SALON DES OISEAUX DES JARDINS	50
MADAGASCAR	54
LES OISEAUX DE HESBAYE	58
NOTRE ENQUÊTE	62
LA MORT BLANCHE	64
RECUEILLIR • SOIGNER • RELÂCHER	65

Rédacteur en chef :
Corentin Rousseau.

Comité de rédaction :
Michel David, Jean-Claude Beaumont, Corentin Rousseau.

Mise en page : Jérôme Hallez.

Corrections : Elise Lonchay, Michel David.

Réalisation : avec l'aide d'Actiris.

Impression : Corelio/Nevada-Nimifi.

Editeur responsable :
Jean-Claude Beaumont,
rue de Veeweyde 43
1070 Bruxelles.

N'hésitez pas à vous inscrire à notre newsletter :
www.protectiondesoiseaux.be



Suivez-nous sur
Facebook : Protection
des oiseaux - LRBPO





Meilleurs Voeux

Le conseil d'administration,
le personnel et les bénévoles de la
Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux
vous souhaitent une excellente année 2018.

Editorial

Merci



Sans votre générosité, chers membres, la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux n'existerait pas et, sans les actions de la Ligue, la protection des oiseaux perdrait un moteur efficace. Il y aurait moins de contre-pouvoir à la destruction des habitats, à la disparition de la faune sauvage, au massacre des oiseaux que nous aimons tant.

Les dons et les legs, qui couvrent en moyenne un tiers de notre budget, nous permettent de mener ces actions de défense : sensibiliser la population et les pouvoirs publics, ester en justice contre les lois et règlements absurdes, veiller à l'application des lois, sauver des milieux en péril, soigner des oiseaux et des mammifères en détresse. Tout cela est rendu possible grâce à vous.

Malheureusement, en ce qui concerne les legs, nous sommes dans l'impossibilité de remercier les généreux donateurs, étant prévenus parfois longtemps après leur disparition. C'est pourquoi, dans le présent éditorial, je souhaite modestement réparer cette lacune en remerciant, à titre posthume, ces personnes qui ont, depuis de nombreuses années, aidé notre association.

Merci donc à Olga Clijsters, Renée Bourgeois, Louise Maeck, Yvonne Seper, Eléonore Lombaerts, Marie Wenderickx, Winnie Van Bergen, Elisa Dupret Antoine Withofs, Marcel Sanglet, Maria Lenssens, Jacqueline Remouchamps, Mme Defleur, Diane Vandermeiren, Maria-Julia Hoogvelds, Julia Geerts-Monsieurs, Franciscus Van Sanden, Simone De Goeyse, Ghislain Delahaut, Elisabeth Goedert, Jan Munter, Paule Matthys, Lydia Van Wittenberghe, Marguerite Van de Maele, Anna Leroy, Nestor Coquiart, Sylvia Caumus, Jean Brechat, Marcelle Gregoire, Paula Ruwet, Joseph Kreuwels, Irène Van Oost-Remu, Marcelle Gottot, Thérèse & Jean Van Loocke, Benjamin Ter Braake, Marie-Thérèse Elissen, André Gérard, Madeleine Bock, Germaine Michel, Lucienne Meury, Maria Schwanen, Alice Boets, Irène Droesbeke, Henriette Desterbecq, Anne Quizet, Pauline Speliers, Lucienne Hauman, Reinelde Godart, Georgina Grégoire, Laura Meursing, Denise Hellinckx, Denise Wautier-Gilles, Jean Dobremé, Solange Mondy, Germaine Fable, Andrée Baudinez, Aristide Steinhart, Gabrielle Gerardy, Josette Pehee, Gisela Rottenberg, Raymond Bassee, Josane Meunier, Eugène Jacques, Alain Mariani, Paula Sarot, Marguerite Moens, Irène Lenskens, Simone Verdoodt, Jeannine Martin, Louise Pevernagie, Irma Taziaux, Jacques Dewez, Georgette Mayon, Jean Bogaert, Marie De Graef, Greet Schmidt, Angèle De Connick, Marie-Thérèse Pipart, Willy Van Mossevelde, Adelin Gueben, Yvette Berny, Christiane Barbazon, Viviane Pierre, Gabrielle François, Laurentine Poncet, Remy Rombaut, Yvonne Balthazart.

Que vos noms ne soient jamais oubliés.

Jean-Claude Beaumont, Président.

Souvent, nous n'avons pas la chance de connaître les personnes qui inscrivent la Ligue dans leur testament. C'est tout à leur honneur de le faire discrètement. Mais nous aimerions quand même les remercier pour leur geste en faveur de notre association. Alors, prévenez-nous si la Ligue figure dans votre testament. Nous nous ferons un plaisir, d'abord, de faire votre connaissance et ensuite de vous remercier chaleureusement.

1981 • 1^{ère} partie

Mitterrand et la gauche au pouvoir en France – Belgique: pouvoirs spéciaux pour Martens-Gol – Attentat contre Reagan, le Pape et Sadate – Etat de siège en Pologne – Georges Brassens nous quitte (55) (70).

En avril 79, le Conseil des Ministres de la Communauté Européenne a adopté une Directive sur la protection des oiseaux sauvages et de leurs habitats; les pays-membres disposant de deux ans pour mettre leur législation en conformité. C'est ainsi que, depuis le 2 avril 1981, la Belgique est en infraction puisqu'elle n'a pas encore adapté sa législation.

Jean-Claude Beaumont

Dès lors, la Ligue Belge pour la Protection des Oiseaux lance et finance une grande opération « Sauvegarde Avifaune Wallonie ». Avec l'appui d'Inter-Environnement Wallonie, d'Aves, de l'Entente nationale pour la Protection de la Nature, de Jeunes & Nature et de la SPA de Charleroi, (plus tard, viendront : le WWF, La Fédération des Scouts Catholiques et les RNOB) des dizaines de milliers de



cartes postales furent adressées au ministre Jean-Maurice Dehousse, le priant instamment d'appliquer cette Directive européenne qui interdit l'emploi des filets, des pièges à mâchoires métalliques et des appâts empoisonnés (391). 102.000 cartes furent imprimées, préaffranchies et préadressées au Ministre. Début juin, le Ministre en avait déjà reçu 80.000.

1922-2017 : 95 ANNÉES DE COMBATS





Jean-Claude Beaumont



Jean-Claude Beaumont

Grâce au dévouement de Mme Chantal Renault et de Mr Jean-François Buslain, de nombreux visiteurs furent informés des buts de notre Opération Avifaune Wallonie.

Sous le titre « Ouvrez la cage aux oiseaux », le Courrier de Verviers et l'Avenir du Luxembourg ont publié, les 8 et 9 janvier, un article soutenant l'action de la LBPO-CCPO en matière de tenderie. Article intégralement reproduit dans le 1^{er} numéro de « l'Homme & l'Oiseau ». Dans la même revue, outre les nombreux articles concernant la France, figure un reportage sur Oasis Nature, un « musée vivant de la forêt » qui a vu le jour début 1980 à Yvoir. En guise d'oasis, il n'est en fait qu'un mini zoo mal entretenu (389).

Suite au recours de la Ligue, le Conseil d'Etat nous a donné raison. Les engins de capture sont illégaux. Par conséquent, il annule, le 16 octobre, l'arrêté du 4 septembre 1978 réglant l'approvisionnement des éleveurs d'oiseaux et des pinsonniers (395). Et, pendant ce temps-

là, le Secrétaire d'état, Melchior Wathelet, autorise de nouveau, avec les mêmes pièges, la capture de 31.130 oiseaux... Les tendeurs sont mécontents, ce n'est pas assez (Nord Eclair du 11 septembre).

Une grande partie de l'action de la Ligue consiste à porter plainte contre tous ceux qui ne respectent pas la loi et les réglementations en vigueur concernant la protection de la nature et particulièrement la protection des oiseaux. Chaque jour, elle reçoit des informations, des dénonciations, des copies de procès-verbaux. Cela va : de la capture, de la détention pour la vente d'oiseaux protégés, jusqu'au grenouillage, en passant par le tir d'animaux protégés. Si les faits sont avérés et prouvables, notre association porte plainte. Ce sont 87 plaintes qui ont été ainsi déposées cette année.



Le nombreux public présent lors du discours d'inauguration du Ministre de l'environnement et de la vie rurale, Valmy Féaux.

Dans la foulée de l'opération « Sauvegarde Avifaune Wallonie », à l'initiative de la Ligue, Aves, section liégeoise, a organisé les « **Journées Wallonnes de l'Avifaune** » à Liège : au Palais des Congrès, les 21 et 22 novembre. Entièrement financées par la Ligue, ces deux journées connurent un grand succès. A cette occasion, c'est la première fois que toutes les associations pour la défense de l'environnement se sont réunies (395).

Et, pendant ce temps, le ministère de l'Agriculture dynamite 10.000 Etourneaux à Scherpenheuvel, 20.000 à Hasselt, 20.000 à Ambresin, 25.000 à Bekkevoort, 40.000 à Vinalmont, 70.000 à Gingelom, etc... Au total, c'est 195.000 oiseaux tués par les troupes du « génie » de l'armée (Lettre du Directeur Général du ministère de l'Agriculture à Roger Arnhem du 14 décembre).



Valmy Féaux

Le 5 septembre, Mr Damien Hubaut de Mouscron, reçoit le 1^{er} prix photographique du concours organisé par la Ligue et l'ABPN (Association Belge des Photographes Naturalistes). Un inconnu qui deviendra l'un de nos plus grands photographes naturalistes. ●

Bibliographie : Voir prochain article.

Legs en duo

une formule particulièrement intéressante !



Bouvreuil pivoine par Philippe Moës

Faire un legs en duo, c'est aider la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux tout en augmentant l'héritage de vos proches.

L'article 64, alinéa 2 du Code des droits de succession indique que l'on peut faire un legs à une ou plusieurs personnes en stipulant que les droits de succession s'y rapportant seront à la charge d'un ou plusieurs autres héritiers ou légataires.

Vous pouvez donc léguer par testament une partie de vos biens à une ou plusieurs personnes et le solde à une association agréée, comme la Ligue, qui devra, elle, payer la totalité des droits de succession. L'avantage se situe dans la différence du taux des droits de succession appliqué aux personnes physiques et aux associations agréées qui bénéficient de droits réduits.

Cette formule est particulièrement intéressante si vous n'avez que des parents éloignés.



Pour tous renseignements : la LRBPO 02 521 28 50 ou votre notaire.
Une copie de votre testament peut idéalement être envoyée à notre association.



Philippe Moës,
Photographe naturaliste.

Vous présente :

Le diabolique Grand Corbeau

Ardenne, décembre. La neige est enfin là et en quantité inespérée !

Tout est prêt depuis des semaines pour que ne se répètent pas les échecs des années précédentes. Loin des habitations, une grande carcasse attend les Grands Corbeaux¹ devant un affût opaque construit à l'avance pour la circonstance.

Blanc. Tout est blanc. Aussi loin que portent mes yeux. Le paysage est méconnaissable. L'encre de la nuit elle-même n'est plus noire, comme diluée par cette poussière d'étoiles qui recouvre et adoucit tout ce qui m'entoure. L'atmosphère elle-même, n'a pas échappé à l'empreinte du temps. Elle s'est emplie d'ouate, de ce blanc silence presque assourdissant qui

¹ Le Grand Corbeau (*Corvus corax*), oiseau charognard, avait disparu de Belgique avant d'être réintroduit avec succès au début des années 1970. Sa population avoisine la centaine de couples dans le pays. Aux yeux de certains peuples amérindiens, il s'agit de l'être le plus malin de la création, symbole de sagesse. Sa longévité exceptionnelle (40 ans), couplée à un sens de l'observation et une mémoire qui le sont tout autant, ont certainement contribué à lui conférer ce caractère mythique.



Grand corbeau et Corneille noire.



Philippe Moës

CARTE D'IDENTITÉ

Grand Corbeau

Nom latin :	<i>Corvus corax</i>
Taille :	55 à 65 cm ; Envergure 115 à 135 cm.
Cri :	Le cri est assez typique, rrok-rook assez bas ou un cro-cro, rauque et caverneux. Mais cette espèce possède un vocabulaire assez diversifié et peut émettre de nombreux cris, parfois plus doux que son cro-cro typique.
Plumage :	Le Grand Corbeau a un plumage entièrement noir comme une corneille ou un freux mais comme son nom l'indique, le Grand Corbeau est beaucoup plus grand, de la taille d'une Buse variable. Son bec est aussi beaucoup plus puissant et sa queue est cunéiforme.
Habitat :	Il est le plus souvent lié aux habitats sauvages comme les zones montagneuses, les grandes forêts, etc.
Régime alimentaire :	Ce corvidé est omnivore mais il préfère la viande. Il se nourrit très souvent d'animaux morts. Où les loups sont encore présents, il les suit assidument pour profiter de leurs proies.
Site de nidification :	Il niche le plus souvent dans des grands arbres et parfois sur les falaises, sur un viaduc, etc. L'endroit doit être très calme.
Reproduction :	La femelle pond de 3 à 6 œufs couvés tour à tour par le mâle et la femelle. Les jeunes quittent le nid six semaines environ après l'éclosion.
Statut de protection :	Espèce protégée chez nous et dans la plupart des autres pays.
Répartition :	Très large aire de distribution : il est présent en Europe, en Asie, en Afrique du Nord et en Amérique du Nord. En Belgique, il est présent surtout en Ardenne, mais il étend sa répartition vers le nord.
Menaces :	Il est surtout menacé par la disparition des zones sauvages et tranquilles. Il est encore parfois persécuté malgré son statut de protection, mais en Belgique, c'est une espèce en expansion.



Philippe Moës

vous colle aux tympan. Ivre de ce vide réparateur, je reste là un moment, immobile dans ma chape de sérénité, avec pour seul écho dans ma tête celui de mon cœur faisant de la résistance.

Bientôt pourtant, un violent frisson me parcourt. Le froid piquant me rappelle à la réalité. Il va me falloir rejoindre mon affût avant que le ciel ne pâlisse pour de bon, ma venue ne pouvant en aucun cas être soupçonnée par les hôtes tant espérés.

A la lueur de la blanche, bien aidé par la taciturne poudreuse, je reprends ma progression, glissant dans la nuit comme dans un gant de velours. Du coin de l'oeil, du creux de l'oreille, je guette le moindre mouvement, le moindre son susceptible de traduire une inquiétude. Quelques centaines de mètres plus loin, parvenu sur la crête, le vent s'anime, renforçant la sensation de froid. Si la marche m'a réchauffé, mes doigts eux, enserrant le trépied métallique, s'engourdissent douloureusement. Le sang affluant dans mes tempes ne tarde pas à se joindre à la chamade battant dans ma poitrine. Je suis chargé comme une mule

et il est grand temps d'arriver si je veux éviter, durant toute la journée, la torture trop souvent endurée de la sueur gelée sous les vêtements humides...

Loin devant moi, dans le vallon immaculé, je distingue la silhouette écrasée des arbres. Mon affût m'attend là. Longer la lisière, descendre vers le ruisseau, trouver le passage, rejoindre l'arbre mort, enfin voici la masse sombre de la cache. Y glisser le matériel, m'envelopper de couches supplémentaires, regarder une dernière fois les étoiles, puis m'enfermer dans le mètre cube-frigo, pour la journée entière.

Prison glaciale ? Antichambre du bonheur ? Cela dépendra du bon vouloir des animaux attendus et de ma détermination, mais Dame chance aura aussi son mot à dire...

Une fois passé le temps de l'installation à tâtons, je respire profondément ; aucun cri d'alarme sur mon parcours et je suis dans les temps : la journée blanche peut commencer !²

Première journée entière d'affût : pas un visiteur ne se pose. Je déchanté, mais table sur le lendemain pour avoir plus de chance. Second jour, mêmes précautions, même attente glaciale, même résultat final.

² En italique, passage extrait de l'ouvrage « Sous l'aile du temps » de Ph Moës.

Par la suite, les interminables affûts se succèdent, répétant inlassablement le même scénario : après les deux premières heures d'attente, j'entends un couple de corbeaux arriver de loin, puis passer et repasser au-dessus de l'affût. Parfois, l'un d'eux se perche derrière moi, sur un arbre tout proche et s'y égosille, mais jamais il ne descend sur la carcasse.

Pire, les jours où je ne viens pas, les deux oiseaux sont observés à distance par le propriétaire des lieux. Ils vont et viennent à leur guise devant l'affût, dès l'aube et pendant des heures... Vexant et d'autant plus incompréhensible que je laisse, depuis la construction de la cache, un faux téléobjectif dépasser de l'habitacle quand je suis absent pour ne pas en changer la physionomie !

Plus de 10 journées entières d'affût se sont écoulées, les conditions sont « parfaites », exceptionnelles pour la région, inespérées même: gel intense et neige supplémentaire presque chaque nuit... Les séances d'attente se succèdent de la même manière : arrivée de nuit, remplacement du leurre par le téléobjectif, attente de la lumière, arrivée des buses et corneilles, mais les corbeaux ne descendent toujours pas !

Je ne veux pas capituler, mais commence à comprendre, pourquoi à ma connaissance, un seul de mes amis photographes belges a réussi à photographier cet oiseau en hiver, en Ardenne, autrement qu'en vol ou au nid ! Quelle est donc leur arme secrète ? Un odorat similaire à celui des vautours ? Une vision infra-rouge ? Ou thermique ? Une vision et une mémoire suffisamment développées pour distinguer téléobjectif et leurre ? Un détail qui m'échappe ? ... A chaque retour bredouille je m'interroge... Aurais-je passé près de 2 semaines de mes congés dans ce mètre-cube-frigo et sacrifié cet hiver exceptionnel pour rien ? Non, je ne peux pas capituler !

« La nuit porte conseil », dit-on. De fait, durant mon sommeil, mon subconscient ne chôme pas et tente de trouver une solution à cette énigme qui contrarie mes journées.

Un matin, je me réveille avec une hypothèse à vérifier : les corneilles noires, cousines des Grands Corbeaux, savent compter jusqu'à 7 (elles attendent la sortie du 7^{ème} humain entré dans une grange avant, à nouveau, d'approcher cette dernière). Et si leurs aînés, dont l'intelligence est réputée être une des plus grandes du règne animal, parvenaient à interpréter mes traces dans la neige ?!

Le lendemain, à mon arrivée en fin de nuit, je mets mon stratagème à exécution.

Postulat : l'oiseau à la vue perçante comprend peut-être que des traces d'humain, qui ne font qu'entrer dans l'affût, induisent que ce dernier abrite quelqu'un. En effet, il neige presque chaque nuit, donc les traces sont vierges à chaque fois. Cela paraît fou, mais n'est pas impossible pour autant et je ne perds rien à essayer.

Parvenu à la cache, j'y dépose mon matériel puis en ressors afin d'imprimer des traces de pas tous azimuts : devant dans la prairie, derrière dans le bosquet... Des droites, des boucles, des indéfrisables...

A partir de ce jour, en reproduisant systématiquement ce cinéma à mon arrivée, les corbeaux sont descendus... à chaque fois ! Et ce, en toute quiétude !

J'ose à peine y croire moi-même... Vous avez dit diaboliques ?!

(Texte de Ph Moës issu de son dernier livre « Au coeur des couleurs », éditions Weyrich, automne 2017)



Au cœur des couleurs

Philippe Moës et Yves Fagniard - Editions Weyrich

Format 24,5x26,5 cm, 200 pages, papier satiné 170g éco certifié.

Depuis le millénaire dernier déjà, le photographe Philippe MOËS et le peintre Yves FAGNIART se connaissent et s'apprécient. Parmi leurs points communs, deux sont particulièrement mis en valeur dans le présent ouvrage.

D'une part, une démarche intimement naturaliste, perceptible au travers des récits de terrain. D'autre part, un goût singulier, bien avant l'heure, pour les paysages animaliers, ces scènes dans lesquelles le décor revêt au moins autant d'importance que l'animal lui-même. Au fil des pages, ils nous invitent à découvrir cette double approche, au rythme de chapitres alternant ambiances colorées et histoires passionnantes.



SITE INTERNET ET CONTACT

Philippe Moës : www.photos-moes.be • Yves Fagniard : www.yvesfagniard.com



Phillippe Moës • Hêtraie



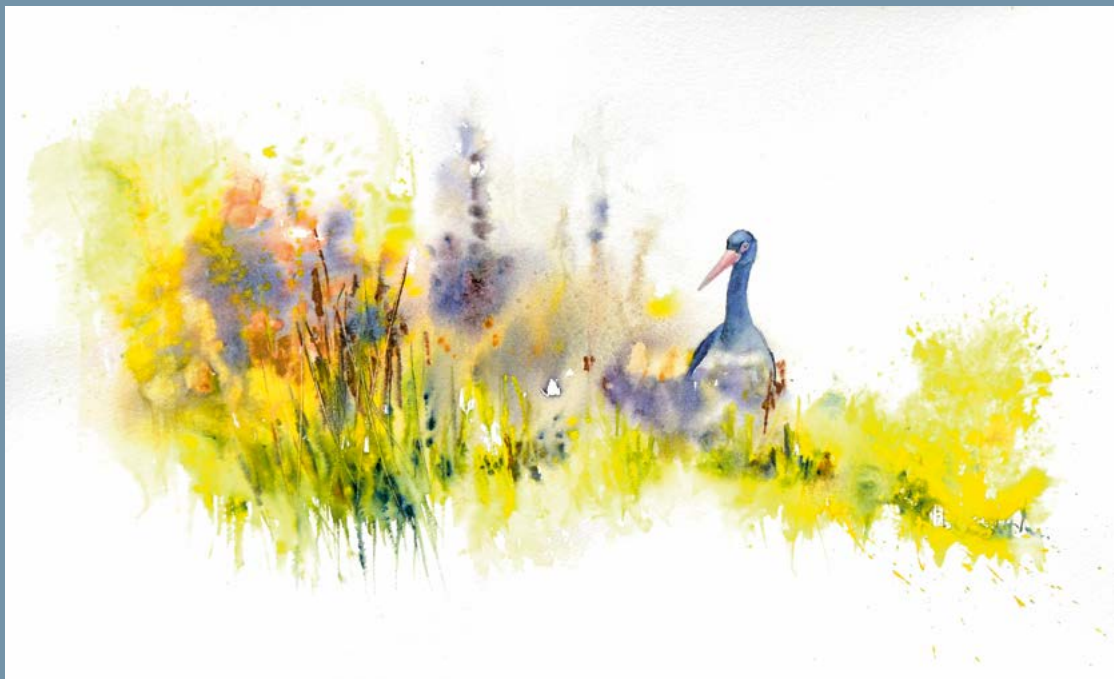
Phillippe Moës • Faucon pèlerin



Phillippe Moës • Lièvre d'Europe



Phillippe Moës • Cerf



Yves Fagnart • Cigogne noire



Yves Fagnart • Grand Corbeau



Yves Fagnart • Cerf



TARIF 2018 Prix par personne par jour • TVA comprise

PENSION COMPLETE

ADULTES (à partir de 12 ans)

Groupe de 20 personnes et plus	47 €
Groupe entre 15 et 19 personnes	52 €
Groupe entre 10 et 14 personnes	57 €
Groupe de - de 10 personnes	62 €

ENFANTS (entre 5 et 12 ans)

Groupe de 20 personnes et plus	23 €
Groupe entre 15 et 19 personnes	28 €
Groupe entre 10 et 14 personnes	33 €
Groupe de - de 10 personnes	38 €

ENFANTS (jusque 4 ans) 5 €

Chambre avec salle de bain : supplément 15 €

LITERIE

Location set de draps, taie et couette
pour la durée du séjour 13 €



REPAS SUPPLÉMENTAIRES

ADULTES (à partir de 12 ans)

Petit déjeuner	9 €
Dîner	15 €
Souper	12 €

ENFANTS (entre 5 et 12 ans)

Petit déjeuner	7 €
Dîner	13 €
Souper	10 €

BBQ (en + du repas principal) 12 €

ANIMATIONS

VISITE DE LA RÉSERVE

Guide (2 heures), frais de déplacement compris 75 €

ANIMATION « NATURE »

Guide (2 heures) - thème au choix : oiseaux, biodiversité,
plantes, champignons, traces animaux ,
« Confiture », « abeilles » 75 €

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux asbl,
rue de Veeweyde, 43 - 1070 Bruxelles • Tél. : 02 521 28 50
Courriel : protection.oiseaux@birdprotection.be

JALNA AU DE LA NATURE

2017 • 4 l'Homme & l'Oiseau 19

« A la Sainte-Catherine, tout bois prend racine »

Quand et comment planter un arbre (3)

Planter un arbre, c'est renouveler la vie, encore faut-il le faire dans les règles et mettre ainsi toutes les chances de son côté pour assurer une bonne reprise.

Jean-Claude Beaumont

Quand ?

- Effectuer la plantation d'octobre à fin mars, de préférence au mois de novembre.
- Ne pas opérer par temps de gel ni de forte pluie.

Préparation du trou

- Creuser le trou de 1m à 1m50 de diamètre et 50 cm de profondeur) longtemps à l'avance afin qu'entre-temps le gel éventuel puisse rendre la terre enlevée plus friable et plus aérée.
- Séparer la bonne terre (terre arable : en surface – plus noire) de la mauvaise terre (argile – dans le sous-sol – plus claire).

Choix de l'arbre à déplanter

- Choisir des sujets jeunes (diamètre au collet : 5 cm maximum) : élancé, tronc bien vertical, écorce lisse. S'assurer qu'il ne s'agit pas d'un rejet de souche.
- Débarrasser le pied de l'arbre de tout ce qui peut gêner la déplantation (lierre, ronces, herbes, feuilles mortes...).
- A l'aide d'une pioche ou d'une bêche, creuser un fossé circulaire autour de l'arbre (60 à 80 cm de diamètre et 30 cm de profondeur).

Sectionner toutes les racines gênantes et soulever le sujet en se servant de la pioche comme levier.

- Veiller à ce qu'il reste un maximum de terre entre les racines, ne pas les secouer. Pour le voyage placer la motte dans un sac de plastique ou de jute.

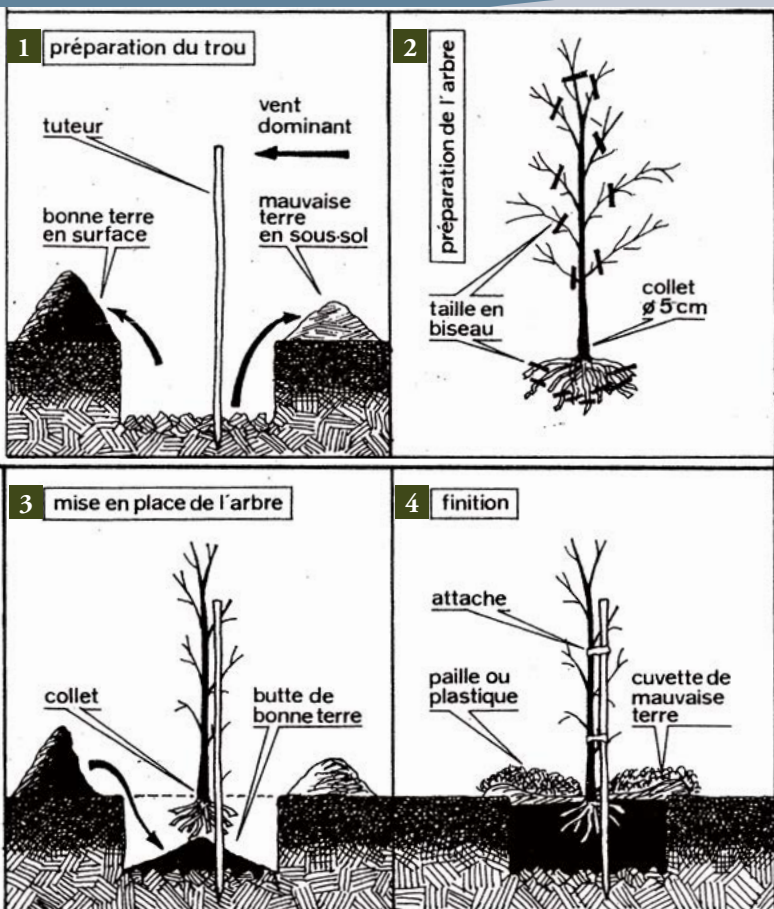
Préparation de l'arbre

- Au sécateur, raccourcir les racines trop longues et recouper les racines blessées. Coupures en biseau orientées vers le bas.



René Dumoulin

Protéger les oiseaux, c'est aussi planter des arbres. (Pinson des arbres)



stabiliser par quelques coups de talon à la base. Le tuteur sera décentré par rapport au trou et dans le sens opposé aux vents dominants.

- Déposer une petite couche de vieux fumier dans la fosse (facultatif).

- Sur le fumier, ou sur le fond du trou, disposer une petite pyramide de bonne terre.

- Placer l'arbre. Au fur et à mesure que l'on remplit la fosse de bonne terre et ensuite de mauvaise terre, on relève l'arbre par petites secousses pour arriver à ce que le collet soit au niveau du sol. Cette pratique a l'avantage de diriger les racines vers le bas.

- Raccourcir les branches d'au moins les 2/3 de leur longueur y compris la cime (excepté pour le Bouleau).

- Si vous devez attendre quelques jours, voire quelques semaines, avant de replanter l'arbre: le mettre en jauche. Le coucher sur le sol et recouvrir les racines de terre.

- Juste avant la plantation: praliner les racines c-à-d : les tremper dans un mélange ayant la consistance d'une purée liquide, composée d'un demi-seau de bouse de vache ou de granulés de fumier vendu dans le commerce, d'un demi-seau d'argile et d'eau.

Plantation

- Enfoncer le tuteur à l'aide d'une masse et le

Finition

- Avec la terre en trop, former une cuvette puis tasser légèrement.

- Arroser copieusement et, après quelques jours, fixer l'arbre au tuteur avec une attache en caoutchouc (morceau de chambre à air de voiture par exemple).

- Couvrir le pied de l'arbre (1m² minimum) d'une bonne couche (10 cm) de paille, de copeaux de bois ou d'une feuille épaisse de plastique noir recouvert de sable. Cette couverture restera en place 3 ans ; elle gardera le sol humide et empêchera l'herbe de pousser (herbe qui prendrait toute la richesse du sol et qui entrerait en concurrence avec le jeune arbre. ●

Au jardin sauvage

Priorité aux arbres et arbustes de la région (4)

1. Arbres (15 à 40 m de haut)

Pour les très grands jardins.

- Alisier torminal **S**  
Sorbus torminalis
- Alisier blanc, Alouchier **S** 
Sorbus aria
- Aulne blanc **D M**
Aulus incana
- Aulne glutineux, Aulne noir **M** 
Alnus glutinosa
- Bouleau pubescent **M**
Betula pubescent
- Bouleau verruqueux **S D**
Betula pendula
- Cerisier à grappes **M**   
Prunus padus
- Charme **S D M**
Carpinus betulus
- Châtaignier **S D**  
Castanea sativa
- Chêne pédonculé **D M** 
Quercus robur
- Chêne sessile **S D** 
Quercus petraea
- Erable champêtre **S D** 
Acer campestre
- Erable plane **D** 
Acer platanoides
- Erable sycomore **D** 
Acer pseudoplatanus
- Frêne **D M**
Fraxinus excelsior
- Hêtre **S D** 
Fagus sylvatica
- If **S D**  
Taxus baccata
- Merisier **D**   
Prunus avium
- Noyer royal **D**
Juglans regia
- Peuplier tremble **D**  
Populus tremula
- Poirier **S D**  
Pyrus communis




Le Geai des chênes (*Garrulus glandarius*) sera peut-être attiré par le chêne que vous venez de planter qu'il soit sessile ou pédonculé.


S : à planter sur sols secs.












D : à planter sur sols bien drainés.

M : à planter sur sol « mouilleux ».






















 : mellifère.

 : nourriture pour oiseaux.


 : floraison spectaculaire.

- Pommier **S D**   
Malus sylvestris
- Saule blanc **D M** 
Salix alba
- Sorbier des oiseaux **S D**   
Sorbus aucuparia
- Tilleul à larges feuilles **D**  
Tilia platyphyllos
- Tilleul à petites feuilles **D**  
Tilia cordata

























2. Arbustes (5 à 15 m de haut)

- Aubépine à deux styles **D**  
Crataegus laevigata
- Aubépine à un style **S D**  
Crataegus monogyna
- Cornouiller mâle **S**   
Cornus mas
- Fusain d'Europe **D**  
Evonymus europaeus
- Genévrier commun **S D** 
Juniperus communis
- Houx **S D**  
Ilex aquifolium
- Néflier **S** 
Mespilus germanica
- Noisetier, Coudrier **S D M**   
Corylus avellana
- Saule des vanniers **D M** 
Salix viminalis
- Saule marsault **S D M**  
Salix caprea
- Sureau à grappes **S D M**  
Sambucus racemosa











- Sureau noir **D**   
Sambucus nigra

- Troène des haies **D** 
Ligustrum ovalifolium

3. Buissons (1,5 à 5 m de haut)

- Argousier **S** 
Hippophae rhamnoides
- Bourdaine **S D**  
Frangula alnus
- Buis **S** 
Buxus sempervirens
- Cornouiller **S D**   
Cornus sanguinea
- Framboisier **D M**   
Rubus idaeus
- Genêt à balais **S** 
Sarothamnus scoparius
- Groseillier épineux **D M**  
Ribes uva-crispa
- Groseillier noir, Cassissier **D M**  
Ribes nigrum
- Groseillier rouge **D M**  
Ribes rubrum
- Prunellier, Epine noire **S D**   
Prunus spinosa
- Rose des chiens, Eglantier **S**  
Rosa canina
- Symphorine **D M**
Symphoricarpos albus
- Viorne mancienne **S** 
Viburnum lantana
- Viorne obier **D M** 
Carpinus betulus

4. Plantes rampantes et grimpantes

- Chèvrefeuille des bois **S D**  
Lonicera periclymenum
- Clématite des haies **S D**  
Clematis vitalba
- Lierre **S D**   
Hedera helix
- Ronce à mûres **D M**   
Rubus div. Sp.



classes vertes à Jalna

La Ligue a mis en place une offre spéciale pour donner la possibilité aux écoles de réaliser leurs classes vertes dans notre Centre Nature de Jalna. Nous proposons des activités variées dans un cadre idyllique, pendant 3 ou 5 jours.

Au travers des animations, les enfants profitent de moments inoubliables. Ils partent explorer la nature par le biais de jeux, de mises en situation, de questionnement individuel, de travail en groupes. Autant de démarches pour susciter la curiosité et l'émerveillement des enfants.



Découvrir le monde secret des abeilles.



Partir sur les traces des animaux sauvages.



Devenir un vrai cuisinier nature.

SÉJOUR 3 JOURS :

à partir de 60 € par enfant de 5 à 12 ans en pension complète et à partir de 80 € pour les 12-18 ans.

SÉJOUR 5 JOURS :

à partir de 95 € par enfant de 5 à 12 ans en pension complète et à partir de 135 € pour les 12-18 ans.

Plus 5 € par activité (2h.) avec animateur.

Plus d'infos sur notre nouveau site web www.protectiondesoiseaux.be

ANIMATIONS NATURE



La Ligue propose aux écoles différents types d'animations nature :

- Oiseaux
- Aquatique
- Arbres
- Astronomie
- Biodiversité
- Champignons
- Coins natures
- Découverte d'une réserve
- Insectes
- Mammifères
- Plantes et cuisine sauvage
- Pédofaune

Durée : 1 ou ½ journée

Niveau : 3^{ème} maternelle à 2^{ème} secondaire

Prix : 5 €/enfant pour ½ journée • 7 €/enfant pour 1 journée

Plus d'info par téléphone 02 521 28 50 • 0471 400 673

ou par e-mail : ludivine.janssens@birdprotection.be

Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux

Rue de Veeweyde 43-45 • B-1070 Bruxelles

www.protectiondesoiseaux.be



Les murs de pierre sont vivants sur l'île de Mousa dans les Shetlands

L'archipel des Shetlands est situé au nord de l'Ecosse. Il est constitué d'une centaine d'îles, dont seize seulement sont habitées. Ces îles forment une frontière conventionnelle entre l'océan Atlantique à l'ouest et la Mer du Nord à l'est. Elles sont soumises au climat océanique et, dès lors, de multiples espèces d'oiseaux marins peuvent y être observées en grand nombre sur les falaises où elles nichent. Leur observation, c'était le but d'un voyage ornithologique organisé par « Nature et Terroir » en juillet 2017, sous la conduite du guide Damien Hubaut, ornithologue, éco-pédagogue des Cercles Naturalistes de Belgique et membre effectif de la LRBPO.

Jean-Pierre Collart et Emmanuel Verhegghen

Parmi toutes les belles observations réalisées, nous avons retenu celles qui concernent l'Océanite tempête (*Hydrobates pelagicus*), de la famille des hydrobatidés qui regroupe des oiseaux marins cosmopolites, les Océanites, qui « piétinent l'eau » quand ils rasent la surface pour se nourrir. Cette famille d'oiseaux fait partie de l'ordre des Procellariiformes (du latin procella : tempête), comme par exemple aussi les puffins et les fulmars.

L'Océanite tempête vit en haute mer et loin des côtes toute l'année, sauf pour nicher. Comme l'écrit Paul Gérodet : « Sur les vastes océans vivent d'étranges, d'infatigables et merveilleux voiliers. Loin des terres, ils vagabondent en effleurant les vagues, se reposent sur la mer et bravent les tempêtes et les océans. Seul l'instant de la reproduction les amène à prendre contact avec le sol rocheux d'un îlot battu par les flots ».



L'Océanite tempête (*Hydrobates pelagicus*)



Damien Hubaut

Visite nocturne de l'île de Mousa

Le vendredi 7 juillet 2017, nous nous rendons sur l'île de Mousa. Cette île, inhabitée de nos jours, se situe au sud-est des Shetlands. Il est 22h30, heure locale. Il fait encore très clair car l'île se situe à hauteur du 60^{ème} parallèle Nord, plus proche du pôle Nord que de l'équateur donc. Nous débarquons sur l'île après un court voyage en bateau depuis « Mainland », la plus grande île de l'archipel. L'idée est de rejoindre un « broch » où niche l'Océanite tempête durant les mois d'été et qu'il n'est possible d'observer que durant deux ou trois heures sombres de la courte nuit.

Le broch bien conservé de Mousa

Un « broch » est une construction en pierre, une sorte de tour conique dont la construction remonte à l'âge du fer, soit il y a deux mille ans environ. Il s'en trouve des centaines le long des côtes au nord de l'Ecosse, dans les Highlands et aussi dans quelques archipels comme celui des Shetlands. Le broch de l'île de Mousa présente la particularité d'être le mieux conservé, probablement parce que ses pierres ont été très

peu déplacées au cours des siècles grâce à sa situation sur une île isolée. Sa hauteur est approximativement de 15 mètres et la largeur de sa base de 16 mètres. La particularité de cette tour picte est sa double enceinte qui renferme un escalier permettant de monter au sommet de la tour. La porte d'entrée se situe à l'est pour éviter les vents dominants. Il n'y a aucune fenêtre. Il n'existe pas d'explication définitive quant à l'utilité de ces brochs, une origine militaire



L'Océanite TEMPÊTE

Damien Hubaut



Jean-Pierre Collart

Grands Labbes (Stercorarius skua).

est souvent évoquée, mais aussi contestée car les emplacements de ces constructions ne semblent pas stratégiques pour défendre un territoire. Il s'agissait sans doute d'une forme d'habitation. Il est probable que les grandes pièces du bas servaient pour les animaux et le stockage de nourriture. Les trous visibles sur les murs intérieurs servaient probablement à fixer différents planchers, utilisés comme chambres à coucher, comme séchoir de poisson, etc.

Les Océanites tempêtes : un exemple d'adaptation extraordinaire

L'île de Mousa accueille une importante colonie d'Océanites tempêtes. Ces petits oiseaux (longueur de 15 cm) se nourrissent toute la journée en mer, parfois en suivant les bateaux, et reviennent en fin de soirée afin d'échapper à leurs prédateurs. Ils peuvent être observés de juin à septembre sur l'île. L'Océanite tempête, couleur de suie avec un croupion blanc, ressemble un peu, par la taille, la couleur noire et le croupion blanc, à une Hirondelle de fenêtre qui aurait la queue carrée.

Il y a sur Mousa de l'ordre de 12.000 couples d'Océanites tempêtes. Ils représentent 40 % de la population nichant au Royaume-Uni. Environ 500 couples nichent à l'intérieur des interstices des murs de pierre du broch. Les autres nichent dans les murs de pierre qui séparent les pâtures, sous les pierres qui sont amoncelées un peu partout ou dans un terrier creusé dans le sol tourbeux. Chaque couple pond un œuf unique. Au moment de notre visite, les œufs étaient pondus dans les nids et leurs éclosions étaient prévues pour 2 semaines plus tard. La période de ponte débute fin mai, début juin, jusqu'en juillet. La couvaison dure de 38 à 40 jours et les deux partenaires du couple y participent à tour de rôle.

Le choix de l'île de Mousa par les Océanites est dû à l'absence des prédateurs terrestres, liés à la présence de l'homme, et qui mangent leurs œufs et les oiseaux eux-mêmes : rats et chats. Les parents Océanites alternent pour aller chercher leur nourriture particulière : un très fin krill de surface, qu'ils repèrent à l'odorat en zigzaguant à la surface de l'eau. L'échange des partenaires au nid, après deux ou trois jours

de voyage en mer, se fait à la tombée de la nuit - soit entre 23h30 et 02H30 locales - pour éviter les prédateurs aériens que sont le Grand Labbe et le Goéland marin. Comme nous avons pu le constater, les Océanites, qui semblent voler sans bruit en battant des ailes comme des chauves-souris dans l'obscurité, ont du mal à s'accrocher aux murs afin de s'introduire dans l'interstice débouchant sur leur nid. Certains tombent le long du mur et sont alors en danger. Ils ont leurs pattes situées très en arrière de leur corps, ce qui rend leur marche fort difficile ; ils sont surtout adaptés pour nager et pour voler.

D'après les anciens pêcheurs, auparavant, les Océanites étaient observés en train de pêcher dans des eaux relativement proches. Toujours est-il qu'actuellement, sans doute à cause du

réchauffement climatique, ils semblent ne plus trouver leur nourriture spécifique qu'à 180-200 miles (300 km), dans la région d'Aberdeen et vers la Norvège. L'un des parents part à la pêche et revient en général dans les deux ou trois jours. Si ce n'est pas le cas, il faut que l'autre parent parte aussi pour trouver de la nourriture : l'œuf alors n'est plus couvé mais il est capable de ralentir son métabolisme pendant environ cinq jours, ce qui le maintient en vie jusqu'au retour d'un des parents. De la même façon, le poussin peut aussi être abandonné quelques jours et il a alors la capacité de rentrer dans une sorte de coma qui est réversible au retour d'un des parents ! Les adultes eux-mêmes vivent très longtemps pour de si petits oiseaux : le professeur écossais Bolton, qui vient chaque année sur Mousa depuis 26 ans, a retrouvé un Océa-



Damien Hubaut

*L'Océanite tempête (*Hydrobates pelagicus*) ne vient sur terre que pour nicher. C'est souvent le moment pour les scientifiques de l'étudier. Ils le cherchent alors dans son terrier.*



Jean-Pierre Collart

Grand Labbe (*Stercorarius skua*).

nite à un mètre de l'endroit où il l'avait bagué vingt-cinq ans auparavant !

La nuit, comme nous avons pu l'entendre, les Océanites émettent de petits cris (« terr-chick », « pourrr... tchika... ») et des chuintements qui révèlent leur présence au nid (à écouter via ce lien : <http://www.xeno-canto.org/46065>). Ces chants rauques forment un ronronnement incessant qui semble sortir des pierres, ce qui fit dire à une des observatrices de notre groupe que les murs étaient vivants ! Ce magnifique spectacle est fort bien décrit par Paul Géroudet : « ... à la tombée de la nuit ce bourdonnement devient général dans la colonie et du large arrivent les Pétrels qui y ont passé la journée. Des couples s'envolent et tournent dans l'obscurité avec des roulades : « kouikourr... kouikourr » et d'un trou à l'autre se répondent d'étranges grognements. A l'aube ces bruits cessent ». En effet, les Océanites sont très silencieux durant la journée, au point qu'une personne non avertie ne pourrait se douter de la présence de milliers d'océanites dans les différents murs et tas de pierres de l'île. Le jeune Océanite reste 3 ans dans la région (au sens large) puis il s'apparie, pourra se reproduire et puis migrer. La migration se fait par les côtes ouest d'Irlande, d'Écosse, d'Afrique de l'Ouest, jusqu'au Cap de Bonne-Espérance (Afrique du Sud). Il remonte ensuite à l'est jusque Madagascar. Ce voyage migratoire aller se fait en plusieurs étapes et dure 2,5 mois, alors que la remontée vers Mousa et les autres

sites de nidification se fait en ligne droite à travers toute l'Afrique et l'Europe et ne prend que 4 à 5 semaines. Le mâle revient toujours au même emplacement pour nicher et reste fidèle à sa partenaire. En cas de décès de la femelle, le mâle retourne dans son nid avec sa nouvelle femelle. En cas de décès du mâle, la femelle suit le nouveau mâle dans son nid à lui.

Selon René Verheyen, cet oiseau est un visiteur exceptionnel en Belgique : « Oiseau erratique et migrateur... c'est surtout en automne et en hiver que des sujets erratiques se rencontrent le long du littoral et même, après mauvais temps (rafales, brouillard, tempêtes), jusqu'à une certaine distance à l'intérieur des terres ».

Ces déplacements sont confirmés par le site observations.be qui recense 118 individus observés depuis 2005 le long de la côte belge, principalement durant les mois de septembre, octobre et novembre. ●

BIBLIOGRAPHIE

- Paul Géroudet, « La vie des oiseaux. Les Palmipèdes », pages 17-20. Delachaux & Niestlé, 1946.
- René Verheyen. « Les oiseaux d'eau de Belgique », pages 87-88. Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique. 1951.
- <https://observations.be/soort/stats/335>

Société royale

Cercles des Naturalistes et Jeunes Naturalistes de Belgique asbl

Depuis plus de 50 ans au service de l'homme et de la nature

Chaque année, des centaines d'activités dans plus de 60 sections réparties en Régions wallonne et bruxelloise et au Littoral

Conférences, expositions, visites thématiques...

Chantiers nature dans nos réserves naturelles

Formation de guides-nature (titre protégé)

Bulletin trimestriel d'information « L'Érable »

Centre d'étude et de recherche pour la conservation de la nature à Vierves-sur-Viroin (Centre Marie-Victorin) :

- Écosite de la Vallée du Viroin
- nombreux stages et leçons de nature...
- classes de découverte
- comptoir-nature réservé à nos membres
- jardins botanique et de plantes médicinales, sentier des hyménoptères, géosentier...
- écomusée de la barytine

Observatoire d'astronomie et de nature à Neufchâteau
Bureaux à Huy, Neufchâteau, Rebecq et Soignies



Passionné de nature ? Contactez-nous !

<http://www.cercles-naturalistes.be>

Secrétariat :

rue des Écoles 21
5670 Vierves-sur-Viroin

Tél. 060 39 98 78

060 31 13 83

Fax 060 39 94 36

Direction : Léon Woué

Courriel :

cnbcmv@skynet.be



Prolongation des battues aux sangliers

Notre ministre de la Nature, René Collin, a prolongé exceptionnellement la chasse en battue aux sangliers en janvier et en février 2018. Pourquoi cette proposition tombe-t-elle au moment de l'ouverture de la chasse ? Quels en sont les enjeux ? Quels sont les arguments et d'où viennent-ils ? Explications.

Corentin Rousseau

Les périodes de chasse

Il existe plusieurs types de chasse (affût, en battue, au vol, etc.) et des catégories d'animaux chassables dits « gibier » (grand gibier, petit gibier, gibier d'eau et autre gibier). A différentes périodes, certains « gibiers » peuvent être chassés. Un cadre légal à respecter par

les chasseurs, mais il est toujours intéressant pour le promeneur, naturaliste, ou d'autres utilisateurs de la forêt, de connaître ce calendrier.

Chasser le sanglier

Chasser le sanglier à l'approche et à l'affût peut se faire toute l'année, contrairement à la chasse





en battue, qui a pour procédé de rabattre les sangliers avec des chiens vers les chasseurs. Elle est autorisée du 01 octobre au 31 décembre.

René Collin (cdH), ministre de la Nature a prolongé la chasse en battue jusqu'en janvier et février. Son argument est simple : le nombre de sangliers est très élevé engendrant ainsi des dégâts importants dans les forêts et dans les champs. Allonger la chasse pour tuer plus de sangliers et donc diminuer leur population semble donc logique...

Analyse de la situation

Remontons un peu le temps, prenons de la hauteur et analysons les faits pour comprendre que cette proposition est une hypocrisie jetée à la face d'un bon nombre de citoyens, de naturalistes et de toutes les personnes qui aiment passer du temps dans la nature et qui souhaitent, un tant soit peu, la protéger. C'est là que la démocratie flanche et que la politique (le politicien) ne fait pas son job : celui de défendre l'intérêt général, de relever les enjeux du futur et d'avancer des arguments honnêtes.

Comme déjà annoncé, il y a trop de sangliers et il est impératif de faire diminuer leur population qui a quadruplé depuis le début des années 80. Et,

effectivement, une telle concentration d'individus crée une pression énorme sur les écosystèmes et impacte négativement une série d'espèces.

Pour exemples :

- Les oiseaux nicheurs au sol (comme le Pouillot siffleur, l'Engoulevent ou encore la très rare Gélinotte des bois, etc.) sont en danger car leurs œufs sont exposés au groin des sangliers (qui sont omnivores et opportunistes), de même pour certains reptiles et batraciens, comme la belle Couleuvre à collier.
- Idem pour les plantes à fleurs qui peuvent être rapidement dévorées, comme les Orchidées.
- Les dégâts dans les cultures agricoles sont immenses et les pertes pour l'ensemble de la société (de l'agriculteur aux contribuables) sont inadmissibles.

Mais, comment se fait-il qu'en seulement quelques dizaines d'années la population de suidés ait augmenté de cette façon ? Il est vrai que l'on chasse de manière plus raisonnée aujourd'hui que jadis, et il est aussi vrai que nos hivers plus doux (moins de mortalité et plus de nourriture disponible) favorisent leur expansion. Mais, ce qu'on oublie de dire monsieur Collin, c'est que la cause majeure de l'explosion de sangliers est leur nourrissage...



bernard ruefle

La longue histoire du nourrissage

En 2012, le ministre de la Nature, à l'époque Carlo Di Antonio, (cdH), élabore un plan stratégique de réduction des populations de grands gibiers. Dans ce plan, il y a une mesure phare limitant le nourrissage « dissuasif » à la période pendant laquelle les cultures sont les plus « appétentes » pour les sangliers, c'est-à-dire entre le 01 avril et le 30 septembre.

Interdiction donc de nourrir d'octobre à mars ! Une véritable révolution !

En 2014, monsieur Collin devient ministre de la Nature. Une de ses premières mesures est alors de réinstaurer le nourrissage toute l'année !

Elle est ici la logique absurde (celle qui ne défend

que l'intérêt d'une partie de la population : les chasseurs) : monsieur le Ministre ré-autorise le nourrissage du sanglier à l'année. Les sangliers bien nourris se portent mieux et se reproduisent plus : leur démographie explose. Il y en a « trop » et il faut donc les chasser ! On crée un problème pour le résoudre avec une solution qui arrange, au détriment peut-être de toute une société et de la majorité de la population...

En tant qu'association qui défend les oiseaux, la nature mais aussi la démocratie, la Ligue s'oppose catégoriquement à cette ouverture exceptionnelle de la chasse en janvier et février 2018. Elle propose au Gouvernement et au ministre Collin de s'attaquer à la réelle cause de ce problème, celle du nourrissage des sangliers : en l'interdisant. ●

Le legs: perpétuez la vie !



Après vous, la vie continue et doit continuer. Les générations futures vous seront reconnaissantes d'avoir pu assurer la pérennité de l'action en faveur de nos oiseaux et de notre biodiversité.

Vous désirez léguer vos biens à la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux. Celle-ci est habilitée à accepter les legs. Il vous suffit de rédiger un testament en respectant quelques règles simples.

VOUS POUVEZ FAIRE VOTRE TESTAMENT :

- Chez vous : il sera alors olographe et donc entièrement écrit de votre main, daté et signé. Afin que ce testament ne disparaisse pas, nous vous conseillons de le déposer chez votre notaire.
- Chez le notaire : il sera alors notarié ou authentique. Dicté par vous, il sera rédigé par le notaire en présence de deux témoins ou d'un deuxième notaire, et gardé en son étude.

Exemple d'un testament olographe :

Ceci est mon testament.

Je soussigné(e) (nom, prénoms), né(e) le à (date et lieu de naissance), domicilié(e) à (adresse complète), déclare par la présente faire mon testament comme suit :
Je révoque tout autre testament antérieur.

Je lègue à la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux - asbl, dont le siège social se trouve rue de Veeweyde 43, à 1070 Anderlecht :

- la totalité de mes biens,
- la somme de euros (montant en lettre),
- le bien immobilier suivant (appartement, terrain...), situé à (adresse complète).

Fait à le (Signature).....



Pour tous renseignements : la LRBPO 02 521 28 50 ou votre notaire.
Une copie peut idéalement être envoyée à notre association.

L'abominable chasse à l'arc !

Cet automne, nous apprenons que de grands cerfs ont été tirés à l'arc, dont un sur le territoire de la chasse intensive de Sainte-Gertrude, dans la commune de Tenneville. Il semble que cette pratique, non autorisée par la loi sur la chasse, s'insinue de plus en plus dans nos forêts, avec l'aval du Département de la Nature et des Forêts.

Michel David

Intrigués par l'inertie de cette administration, nous avons interrogé son Inspecteur général qui, dans sa réponse du 14 novembre dernier, nous annonce avoir précisé, dans une note à l'attention des Directions des services extérieurs du DNF : « ... dans l'état actuel de la législation sur la chasse, il n'y a donc pas de disposition légale ou réglementaire permettant de fonder un procès-verbal sanctionnant le fait de chasser à l'arc. » Ainsi, en suivant ce raisonnement, il serait permis de chasser non seulement à l'arc, mais pourquoi pas aussi, à l'arbalète, à la sarbacane, à la fronde, ... et même au boomerang !

Dire qu'il n'y a pas de disposition légale ou réglementaire permettant de fonder un procès-verbal est méconnaître l'article 15 de la loi sur le bien-être animal selon lequel : « ...lorsque

la mise à mort sans anesthésie ou étourdissement d'un vertébré est tolérée dans le cadre de la pratique de la chasse... la mise à mort peut seulement être pratiquée par la méthode la plus sélective, la plus rapide et la moins douloureuse pour l'animal. » De l'expérience en France, où la chasse à l'arc est autorisée par décret depuis 1995, il ressort que la flèche ne tue pas net. Un article de la revue LE CHASSEUR FRANÇAIS de décembre 2000 explique : « Une fois la flèche décochée, à bonne portée, l'archer va rechercher son gibier. Lors de l'autorisation de ce mode de chasse, on estimait qu'un tir à faible distance et à l'approche devait tuer net. L'expérience montre que l'animal ne meurt que rarement sur le coup. La recherche fait donc partie intégrante de la chasse. Mais elle se termine souvent, après une heure ou deux de marche, par un constat d'échec. »

Il est évident que la chasse à l'arc n'est pas la méthode la moins douloureuse pour l'animal qu'impose la loi sur le bien-être animal. Notamment en raison de ce qu'elle nécessite une recherche trop souvent infructueuse, ne permettant pas d'abrégier la souffrance qu'endure la pauvre victime. C'est pourquoi notre Ligue de protection a décidé d'introduire un recours au Conseil d'État pour obtenir la fin de la tolérance dont bénéficie actuellement cette abominable chasse à l'arc. ●



Les chasses factices !

Chasser c'est guetter, poursuivre un animal pour le capturer ou le tuer dit le Larousse. Ce qui suppose un animal libre dans la nature. Mais, dans la réalité, cette pratique est parfois bien différente.

Michel David

Dans de grands territoires, il importe que les actionnaires participants soient certains de pouvoir assouvir leurs pulsions de primitifs, durant les deux ou trois journées de ce qui est appelé « chasse en battue ».

Pour éviter qu'ils en reviennent bredouilles, il n'est rien de mieux que de disposer d'animaux captifs qu'on libère au moment venu, en prenant soin de les orienter vers l'« abattoir » des fusils. Introduire de grands gibiers vivants pour la chasse n'est pas autorisé. Mais, il n'est pas interdit de semer un champ de maïs entouré par la forêt et de le clôturer.

Lorsque les grains arrivent à maturité, juste avant la période de la chasse, des ouvertures dans le grillage permettent aux animaux de venir se gaver et de rester dans le champ en raison de l'effet de sécurité que leur procure cette haute végétation.

Il suffit alors aux organisateurs, ou à leurs gardes, de venir discrètement fermer ce grand piège.

Lorsqu'une journée de tuerie est organisée, la chasse en enclos étant interdite, une ouverture est pratiquée et des chiens sont introduits pour contraindre les animaux à sortir. Il nous revient que, dans au moins un territoire de la vallée de la Lesse, environ 280 sangliers sont ainsi abattus en trois jours. Puisqu'il est incontesté qu'en battue une moyenne de 7 balles sont nécessaires pour abattre un gibier, cela signifie que, lors des 6 tirs sans succès, 4 ou 5 bêtes au moins s'échappent. Pour un tableau de 100 à 150 pièces en une jour-



née, ce sont donc plusieurs centaines d'animaux, essentiellement des sangliers, qui s'égaillent jusque dans les campagnes environnantes, au grand dam des agriculteurs.

Peut-on encore qualifier de « chasses » ces actions, ridicules et maltraitantes, consistant à tuer au fusil des animaux, préalablement emprisonnés, que l'on abat dès que, poussés par des chiens, ils franchissent en hâte une sortie qui leur est aménagée à cette intention ? ●

La présence du Renard roux (*Vulpes vulpes*) diminue le risque pour l'homme de contracter l'Echinococcose alvéolaire. Cet animal doit être protégé.

Dans un article précédent¹ nous mettions en évidence l'utilité du Renard roux qui capture les rongeurs et qui régule les milieux naturels par son action de prédateur². Cet animal diminue ainsi le risque pour l'homme de contracter la maladie de Lyme.

Emmanuel Verhegghen

La même conclusion est valable pour une autre maladie : l'Echinococcose alvéolaire.

L'*Echinococcus multilocularis* est un cestode³ présent en Wallonie dont le cycle de vie traverse deux hôtes :

a) un carnivore ou omnivore dit « hôte définitif » : il héberge le ver adulte ;

b) un herbivore dit « hôte intermédiaire » : il abrite le stade larvaire qui est potentiellement pathogène.

Le ver adulte parasite l'intestin grêle des hôtes définitifs : des canidés (renards, chiens, loups) et, plus rarement, des félins (chats notamment, via le léchage). Le cestode adulte est hermaphrodite⁴. Ses œufs sont expulsés dans l'environnement via les excréments de l'animal infecté. Ils peuvent alors être ingérés par un hôte intermédiaire, un rongeur par exemple, qui consomme des végétaux souillés. Le stade larvaire se loge alors le plus souvent chez les micromammifères, comme le campagnol, qui vivent sur le sol dans les prairies ou les forêts. Après ingestion, les œufs éclosent et migrent vers un organe, comme le foie, où ils provoquent des kystes. Le cycle de vie du parasite est bouclé lorsque le carnivore infecté est mangé par son prédateur, comme le renard roux.

Mais l'homme aussi peut être un hôte « intermédiaire ». L'infection est alors due à l'ingestion d'œufs présents sur certains aliments, comme des baies sauvages ramassées au sol et contaminées par des excréments de renards, chiens ou chats ; ou présents sur les mains après contacts directs avec un des hôtes définitifs, par exemple en manipulant une dépouille de renard.



Stephan Paten



Stephan Peten

Heureusement les cas de contagion de l'homme sont rares car le risque d'ingestion d'œufs est minime et qu'il n'est pas un hôte naturel du parasite.

La maladie chez l'homme se présente le plus souvent sous la forme de lésions hépatiques, après une longue période d'incubation sans symptômes. Cette maladie chronique grave doit être soignée par chirurgie et avec un traitement antiparasitaire de longue durée afin d'enlever les kystes et de freiner la progression des lésions.

Une des raisons avancées pour détruire systématiquement les renards par la chasse est de réduire le risque d'infection de l'homme puisque ce carnivore terrestre est susceptible de véhiculer, comme hôte définitif, le cestode à l'origine de l'échinococcose alvéolaire. Mais Il apparaît aujourd'hui que la « régulation » des renards augmente la présence du parasite et qu'il est plus efficace de traiter le problème par un vermifuge que de le tuer systématiquement. En effet, une étude récente⁵ menée en France et publiée récemment démontre, une nouvelle fois, l'inefficacité de l'acharnement que subit le renard. Son élimination est infructueuse car sa population se renouvelle sans cesse, ce qui a pour effet d'augmenter la présence du parasite responsable de l'échinococcose alvéolaire ! Elle

préconise de vermifuger⁶ les renards à l'aide d'appâts dans les régions à risque afin de combattre le cestode *Echinococcus multilocularis* chez les canidés sauvages.

Conclusions

Le Renard roux est un vecteur de maladies dont certaines sont transmissibles à l'homme. Mais c'est le cas aussi d'autres animaux, domestiques ou sauvages. L'acharnement à le détruire est sans doute lié au fait qu'il a été porteur de la rage au siècle passé. Mais après l'avoir gazé, sans résultat, il a été vacciné et la rage a disparu.

Pourquoi alors encore poursuivre le goupil ? Pour protéger les poulaillers ? Il suffit de bien les clôturer !

Non, c'est son statut d'« autre gibier » (article 1 bis de la loi sur la chasse de 1882) qui permet aux chasseurs de le tuer toute l'année. Pourquoi ? Pour protéger le petit gibier élevé en cage et qui est ensuite lâché dans la nature pour le tir.

Voilà qui est absurde : le renard est exterminé alors qu'il est utile à l'agriculture, à l'équilibre des écosystèmes et qu'il limite la propagation des maladies véhiculées par ses proies, les



rongeurs. Au vu du nombre d'années que cela dure, cette destruction est d'ailleurs menée sans succès. Pourtant, il existe des alternatives, comme la vaccination l'a été pour la rage, afin de limiter les maladies à moindre frais et manière plus éthique et plus écologique !

Tout cet acharnement sur le renard afin de protéger le gibier artificiel (faisans, perdrix) des chasseurs. Ce gibier est élevé dans des cages, voire importé, pour le seul plaisir du tir, de la chasse de loisir et sans souci aucun de

la souffrance animale. Alors que les recherches scientifiques montrent qu'une forte pression de la chasse sur les populations de renards augmente le risque sanitaire pour les populations humaines en termes d'échinococcose alvéolaire et de maladie de Lyme. Et pour remplacer le renard et traquer les campagnols, les agriculteurs ont alors recours à la lutte chimique, comme le bromadiolone, un puissant anticoagulant, qui a comme conséquence indirecte la mort des animaux qui nous débarrassent des charognes, comme certains oiseaux de proie protégés ! ●

1 L'Homme et l'Oiseau, 3^{ème} trimestre 2017.

2 Le régime alimentaire du renard varie en fonction des ressources disponibles mais 4 proies sur cinq à peu près sont des rongeurs.

3 Parasite autrefois classé dans le groupe des ténias. Le ver adulte mesure de 1,2 à 4mm.

4 Il présente les organes génitaux des deux sexes.

5 « Echinococcus multilocularis management by fox culling : An inappropriate Paradigm ». Preventive Veterinary Medicine 147 (2017) 178-185.

Sébastien Comte (a), Gérald Umhang (b), Vincent Raton (a), Francis Raoul (c), Patrick Giraudoux (c, d), Benoît Combes (a), Franck Boué (b).

a) Entente de Lutte Interdépartementale contre les Zoonoses (ELIZ), Technopôle Agricole et Vétérinaire, Batiment G, 54220 Malzéville, France

b) ANSES, Nancy Laboratory for Rabies and Wildlife, National Reference Laboratory for Echinococcus spp., Wildlife Surveillance and Eco-epidemiology Unit, 54220 Malzéville, France

c) Laboratoire Chrono-Environnement, UMR 6249 CNRS, Université of Bourgogne Franche-Comté, 16 route de Gray, 25030 Besançon, France

d) Institut Universitaire de France, Paris, France

6 « The use of praziquantel-based anthelmintic baits have shown to be an efficient way to control E. multilocularis transmission in Europe ».

On nous écrit...

Dans notre quartier, à la limite d'Ophain et de Lillois, il y a trois jours de chasse aux faisans et aux lapins qui sont nourris près de chez nous.

Il y a quelquefois 30 voitures de chasseurs et, après, nous sommes envahis par faisans et lapins ratés par ces chasseurs qui poussent des cris de sioux après avoir tiré. Je m'efforce d'attraper ces animaux pour les relâcher dans un bois. Je crois que c'est plus efficace.

Je vous souhaite plein de succès.

F.R.D

J'ai lu attentivement l'article paru dans le dernier « l'Homme et l'Oiseau ».

J'habite la commune maudite de Libin où sévit la « crème » des chasseurs. Durant trois mois, chaque année, ces suzerains féodaux prennent possession des forêts, des routes ...

Chaque année, des dégâts occasionnés aux jardins privés de citoyens Libinois les victimisent financièrement, les remises en état étant à leur charge. Aucun recours, aucune assurance ne couvre ces dégradations. La seule solution proposée est d'aller en justice, mais tout avocat sensé vous répond que vous n'avez aucune chance. Et en cas de perte de procès c'est la double peine : tous les frais sont à votre charge.

On vous propose aussi de clôturer votre jardin,..... à vos frais bien entendu, alors que le RCU indique que les espaces construits doivent être « ouverts ».

Bref, nous, les manants, devons subir et payer pour que ces Seigneurs satisfassent leur plaisir de tuer, de mutiler (et le gibier n'est pas la seule victime: demandez aux vétérinaires dans quel état lamentable on leur amène des chiens!) Quand ce n'est pas, la plupart du temps, surtout pour signer des contrats d'affaires juteux (bon prétexte), et incitant à enrichir la faune sauvage par des animaux d'élevage (rendant ainsi le nombre de trophées encore plus flatteurs pour l'ego du « sportif » et sa décoration murale), mais ne régulant en rien l'équilibre de la population des forêts et pénalisant sévèrement le sentiment d'un très grand nombre d'amoureux de la Nature et des êtres vivants qui la peuplent.

Tout cela nous révolte et il arrive un moment où cette discrimination de droits entre privilégié et citoyen lambda devient intolérable.

Nous constituons tout un dossier à ce sujet et faisons le forcing auprès des autorités locales. Dans un premier temps, vu le résultat (attendu) d'une inertie totale, nous sommes décidés à aller plus loin : pétitions sur internet, avertissement par des « toutes boîtes », articles dans la presse.

Notre proposition est simple : obtenir que les chasseurs versent une somme, par fusil, dans un fonds géré par la commune, qui pourrait ainsi dédommager les victimes privées des dégâts subis dans leur propriété.

Jusqu'à ce jour, la réponse stéréotypée et sans commentaire ni explication est : que ce n'est pas possible !!!!

Si notre combat vous intéresse, si vous y souscrivez ou si vous avez des suggestions, nous sommes entièrement à l'écoute

Bien à vous, Anne

Sauvez la Perdrix grise, le Faisan de Colchide, le Canard colvert,... de traitements inadmissibles

L'article 1er de la loi sur le bien-être animal prévoit que « Nul ne peut se livrer, sauf pour des raisons de force majeure, à des actes non visés par la présente loi, qui ont pour conséquence de faire périr sans nécessité un animal ou de lui causer sans nécessité des lésions, mutilations, douleurs ou souffrances ».

Michel David

Interrogé par le député Josy ARENS, s'enquérant de la légalité et des raisons relatives aux lâchers de petit gibier et de gibier d'eau d'élevage, le ministre de la Chasse et de la Nature, René COLLIN, a déclaré : « Si en 1994, le législateur n'a pas interdit les lâchers du petit gibier, c'est notamment parce qu'une telle interdiction risquait de conduire à la fin de la chasse sur une série de territoires de plaine ».

Et il a ajouté que, suivant l'exposé des motifs, la chasse ne tombe pas sous l'application de la loi du 14 août 1986 dite « Bien-être animal » qui est destinée avant tout aux espèces « sous la garde de l'homme ».

C'est donc pour satisfaire le plaisir pervers de chasseurs que le législateur autorise, au mépris du bien-être de leurs victimes, la mise en liberté de centaines de milliers d'animaux (principalement des Canards colverts, des Faisans de Colchide et des Perdrix grises). Ces animaux, nés en captivité, qui n'ont aucune expérience des difficultés de vivre et de s'alimenter dans la nature, n'ont de « gibier » qu'une appellation fallacieuse. Et leur maltraitance est d'autant plus grande qu'ils sont libérés, souvent en grand nombre, dans des habitats dégradés par l'agriculture au point que leurs « frères sauvages » en sont disparus ou sur le point de l'être. Et peut-on parler d'animaux qui ne sont plus « sous la





A ne plus soumettre aux maltraitements de la chasse !

garde de l'homme », alors que leurs « bourreaux » continuent de les alimenter par agrainage, pour les garder sur leur territoire jusqu'au jour de les y fusillier ?

Si une régulation reste indispensable envers des animaux sauvages dont l'abondance des

populations est cause de dommages importants à l'agriculture et aux forêts, il importe que cette régulation s'effectue de manière éthique, en rapport avec l'article 15 de la loi sur le bien-être. Par contre, pour tous autres individus d'espèces non dommageables, rien ne justifie de les faire périr ou de leur causer des lésions ou souffrances, à fortiori dans un but essentiellement récréatif. Si, comme nous, vous désirez que les animaux libres aient aussi droit au bien-être, merci d'y contribuer en demandant au Ministre du Bien-être animal, Carlo DI ANTONIO, une révision de la loi du 14 août 1986, pour qu'elle s'applique également aux maltraitements par la chasse.

Un exemple type de courrier à envoyer se trouve ci-dessous, (n'oubliez pas de le signer) et l'envoyer par e-mail ou par courrier au ministre Carlo DI ANTONIO, Chaussée de Louvain, 2 à 5000 NAMUR, e-mail : carlo.diantonio@gov.wallonie.be ●

Monsieur le Ministre du Bien-être animal,

La Ligue de Protection des Oiseaux m'informe des maltraitements que font subir certains modes de chasse. Nombre d'animaux blessés endurent des souffrances d'autant inadmissibles qu'elles résultent de pratiques dans un but récréatif et, de plus, sans nécessité lorsqu'il s'agit d'espèces qui ne causent aucuns dommages aux cultures et aux forêts.

Vous ne pouvez ignorer que la condition animale est devenue une préoccupation sociétale. Faire du mal à un animal pour le plaisir est un acte de cruauté gratuite qui révolte.

Aussi, je m'associe à la Ligue de Protection des Oiseaux pour que, par une modification, la loi sur le Bien-être animal puisse mettre fin à ces maltraitements indignes d'êtres humains.

En vous remerciant de la bonne attention que vous réserverez à la présente requête, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre du Bien-être, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Signature

Que d'atrocités par la chasse !

Lorsque des maltraitances sont observées dans un abattoir, celui-ci est aussitôt fermé jusqu'à ce que les animaux y soient de nouveau traités avec respect. Mais, lorsqu'il est question de la chasse, champs et bois deviennent des abattoirs où les pires atrocités peuvent se commettre sans restriction.

Michel David

De l'usage de chiens de sang

L'Avenir du 8 novembre dernier nous apprend que les chiens de sang et leurs conducteurs sont un plus pour l'éthique de la chasse et le bien-être animal. La chasse au grand gibier laisse un nombre

impressionnant d'animaux blessés derrière elle, surtout lorsqu'elle est pratiquée en battue. Pour mettre fin aux souffrances des bêtes blessées, certaines races de chiens sont particulièrement utilisées pour leur recherche. Mais, peut-on parler d'éthique de la chasse et de bien-être animal,



lorsque les souffrances infligées aux animaux relèvent essentiellement de pratiques inhumaines ?

Des chiffres de l'ABUCS

Les chiffres donnés par l'association belge pour l'utilisation des chiens de sang (ABUCS) révèlent à quel point les chasses en battues sont d'une grande cruauté. Depuis sa création en 1985, l'association a mené 40.885 recherches qui ont permis de retrouver 20.278 animaux dont 6.266 vivants. Ce qui signifie qu'il n'a pu être mis fin aux souffrances des 20.607 non retrouvés.

Il faut savoir que des recherches ne sont entreprises que lorsque des traces de sang indiquent l'importance de la blessure infligée. Bien des blessures sont donc produites sans être décelées. Rien que sur l'année 2016, 2.021 interventions de recherche ont été réalisées avec 1.130 gibiers, principalement des sangliers, qui ont ainsi été retrouvés, dont plus de 450 encore vivants. Cela signifie aussi que les souffrances n'ont pu être abrégées pour les 891 bêtes non retrouvées.

Un « sport » ignoble

La chasse en battue s'effectue par enceintes. C'est-à-dire qu'un territoire est encerclé le plus silencieusement possible pour ne pas y alerter les animaux. Dès que les chasseurs sont postés en une ligne, les rabatteurs, accompagnés de nombreux chiens, entrent bruyamment en action. Le gibier est mis en émoi et n'a d'autre choix, pour s'échapper, que de franchir rapidement les espaces entre les postes. Les chasseurs ne peuvent tirer sur les animaux qui arrivent, ils risqueraient d'atteindre des rabatteurs ou leurs chiens qui les suivent. Ils ne peuvent non plus tirer au moment du franchissement de la ligne sans mettre en danger leurs voisins. Les tirs ne s'effectuent donc que lorsque la ligne a été franchie et suivant un angle de



sécurité d'au moins 35 degrés. Autrement dit, les animaux, bondissant à toute allure, sont tirés dans le dos. Ce qui explique qu'il faut une moyenne de 7 balles pour tuer. Tant que la battue est en cours, les chasseurs ne peuvent quitter leur poste pour abrégier les souffrances des animaux qui s'effondrent. Quant aux chiens de sang, pour la poursuite de grands blessés, ils doivent attendre la fin des traques pour entamer leurs recherches. Pendant tout ce temps, que de souffrances endurées !

Une boucherie innommable !

Mais, les gibiers ne sont pas tous tués par les tirs des chasseurs. De 15 à 25 % du tableau est



De la considération de la souffrance animale

Les chiffres, communiqués par l'ABUCS, ne représentent qu'une très petite partie de ces atrocités que les chasseurs font subir aux animaux. Non seulement les 56 conducteurs de chiens de sang ne savent pas être présents à toutes les parties de chasse, mais, aux dires de participants, nombre de chasseurs ne signalent pas les animaux qu'ils blessent. Surtout si ceux-ci ne constituent pas un trophée convoité. Ils préfèrent ne pas retarder la présentation du tableau des bêtes abattues, qui atteint dans certains territoires de 100 à 150 pièces. L'important est surtout de ne pas rater l'appétitif, suivi du traditionnel festin clôturant leurs « exploits ».

Le respect du bien-être... au lieu de pratiques de barbares

Il semble impossible de parler d'éthique et encore moins de bien-être animal avec certaines personnes du monde de la chasse. Pour satisfaire leur passion de la battue, nombre de chasseurs déclarent que tirer sur un animal immobile n'est pas éthique, que c'est de l'assassinat, que le gibier doit avoir la chance de s'échapper. Une bien triste chance lorsqu'il s'en sort blessé et est contraint de survivre en atroce souffrance...

constitué d'animaux, principalement des jeunes, pris par les chiens et achevés à coups de bâton ou au couteau par les traqueurs. Il n'est pas rare que, dans leur frénésie féroce envers leurs proies, des chiens soient également blessés, souvent en éventration. Cette barbarie dans les chasses en battue n'a certainement rien de moins horrible que ce que nous montrent les vidéos des massacres de bébés phoques au Canada.

Il faut mettre fin aux maltraitements animaux dans la nature autant que dans les abattoirs. Pour le bien-être des animaux chassés, la loi ne devrait autoriser que l'affût et l'approche, éventuellement assistés par une poussée silencieuse, seuls modes de chasse qui permettent des tirs précis sur animaux à l'arrêt, leur évitant d'inutiles et cruelles souffrances. ●



Ardenne & Gaume est une association de conservation de la nature, responsable de plus de 60 réserves naturelles, en Wallonie, s'étendant sur plus de 2500 ha !

Nous vous invitons à la rejoindre et à participer à la gestion et à l'animation des plus belles réserves naturelles de Wallonie.

ARDENNE & GAUME

Cette association publie aussi une revue trimestrielle de grande qualité « Parcs & Réserves ».



Ardenne & Gaume asbl

rue du Camp Romain, 79 - 5500 FURFOOZ

secretariat@ardenne-et-gaume.be • www.ardenne-et-gaume.be

Boutique verte



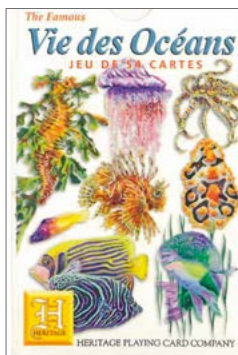
La Ligue tient une Boutique verte depuis de nombreuses années. Par l'intermédiaire des produits vendus nous voulons sensibiliser à la beauté et la singularité de la nature. De plus, les bénéfices de cette boutique nous permettent de mener des projets de protection ! Vous y trouverez des produits utiles pour le bien des animaux (mangeoires, nichoirs, graines, etc.) mais aussi d'autres pour en apprendre davantage sur notre nature si riche.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à nous téléphoner ou à visiter notre Boutique en ligne sur www.protectiondesoiseaux.be.

Pour toutes questions relatives aux frais de port, n'hésitez pas à nous contacter.

JEU DE CARTES

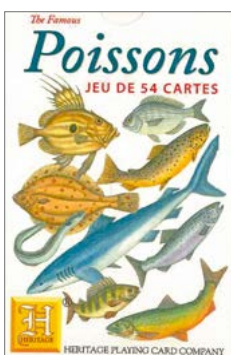
BOUTIQUE VERTE



« VIE DES OCÉANS »

6 € + FRAIS DE PORT

Vous pourrez, en disputant vos parties préférées, découvrir le monde fascinant de ces étranges créatures des profondeurs océanes telles la tortue verte, le narval, l'étoile à cornes ou encore le requin tapis barbu.



« POISSONS »

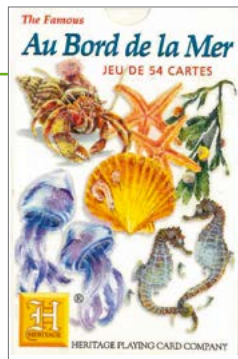
6 € + FRAIS DE PORT

Ce jeu de 54 cartes, nous dépeint les poissons d'eau douce et les poissons de mer rencontrés le plus souvent dans nos eaux d'Europe.

« AU BORD DE LA MER »

6 € + FRAIS DE PORT

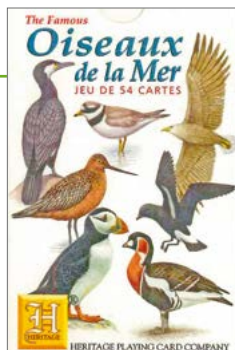
Le bord de la mer est une zone de découverte privilégiée. Une petite promenade sur une plage de sable ou de rochers révèle souvent un univers grouillant de vie, constamment renouvelé par les marées régulières des océans.



« OISEAUX DE LA MER »

6 € + FRAIS DE PORT

Ce jeu de cartes vous propose 54 espèces d'oiseaux de la Mer et du Littoral.



TASSES « ROY KIRKHAM »

Cette série de tasses exclusives est produite par le très célèbre fabricant de faïence anglais Roy Kirkham. Elles peuvent être utilisées dans un four à micro-ondes et être lavées au lave-vaisselle. Elles sont emballées dans un joli paquet cadeau. Faites-vous plaisir ou offrez-les à un proche !



« CHARDONNERET
ÉLÉGANT »

9,50 € + FRAIS DE PORT



« MÉSANGE À
LONGUE QUEUE »

9,50 € + FRAIS DE PORT

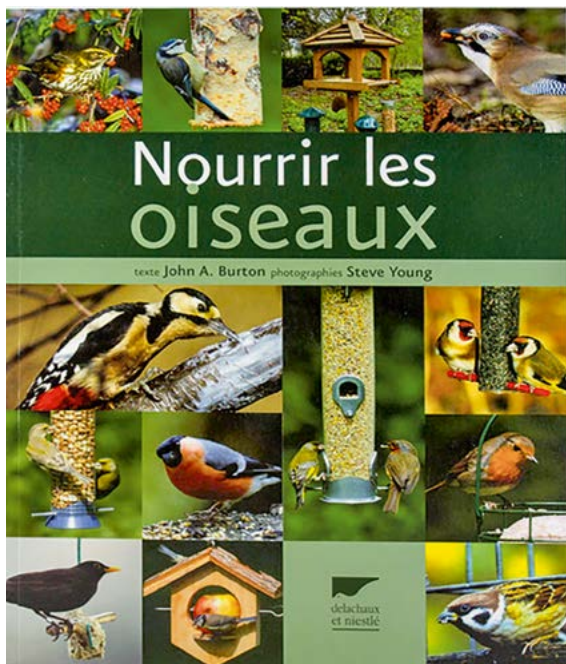
« MARTIN-PÊCHEUR
D'EUROPE »

9,50 € + FRAIS DE PORT



« ROUGE-GORGE »

9,50 € + FRAIS DE PORT



LIVRE « NOURRIR LES OISEAUX »

25 € + FRAIS DE PORT

Aujourd'hui, nourrir les oiseaux ne consiste pas juste à disperser quelques miettes de pain ou quelques graines dans le jardin, le patio ou sur le rebord de la fenêtre. Il existe de plus en plus de types de mangeoires différentes et le jardinage destiné à attirer les oiseaux se popularise.

« Nourrir les oiseaux » vous donne toutes les informations nécessaires pour nourrir les oiseaux et réussir à les attirer dans votre jardin - quelle que soit sa taille. Ce livre apporte également de nombreuses informations sur les différentes sortes de tables et mangeoires disponibles, il explique comment en fabriquer soi-même, où les placer et quels oiseaux on peut alors espérer voir. La dernière partie traite des aliments qui attirent les oiseaux, qu'ils soient achetés en magasin ou cultivés dans votre jardin, en précisant les préférences alimentaires de chaque espèce.

Salon Les Oiseaux des Jardins 2017

C'est l'information qui sauvera la nature. Mieux la connaître, c'est déjà la protéger. Quel endroit est le plus proche pour protéger la nature et les oiseaux ? C'est dans son propre jardin. C'est pourquoi le Salon des Oiseaux des Jardins est important. Ce n'est pas qu'une foire où on vend et achète, c'est surtout un endroit où l'on se renseigne, où l'on s'instruit, où l'on se divertit. Un endroit convivial où les amoureux des oiseaux et de la nature se retrouvent et échangent leur expérience, et communiquent leur passion.

Jean-Claude Beaumont



Petit discours d'inauguration du Président de la Ligue en compagnie de l'échevin de l'Environnement, Max Materne, dans le jardin éphémère.

Le dernier Salon des Oiseaux des Jardins qui s'est tenu à Gembloux les 18 et 19 novembre dernier a recueilli, comme les deux précédents salons, un franc succès.

Merci au Collège des Bourgmestre et Echevins de la ville de Gembloux, de nous accueillir pour la 3^{ème} fois dans cette grande salle mise gracieusement à notre disposition.



Quatre guidances nature ont eu lieu à proximité de la salle, données par Ludivine Janssen (notre photo), Corentin Rousseau de la Ligue, et Julien Legrand du PCDN.

Merci aux serres de Sauvenière et à l'école de Wauthier Braine pour l'aménagement du jardin éphémère.

Merci aux différentes institutions, organisations, associations et entreprises : Province de Namur, le Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN), Noctua, les Cercles



L'atelier nichoir n'a pas désempilé.



Stand de la Ligue tenu par Julie Ngalula et Flo Peters.



Atelier peinture bricolage tenu par Chantal Renault.



Remise des prix du concours « Mon oiseau imaginaire » par Corentin Rousseau.

Ludivine Janssen



Une vue de l'exposition photo.

Ludivine Janssen



Plusieurs conférences ont été données lors de ce salon: par Didier Vangeluwe de L'IRSNB, par Pascal Colomb d'Ecossem, par Stéphane Claerebout des CNB, et par Nadège Pineau (notre photo) responsable de notre Centre de Revalidation de Bruxelles.

Ludivine Janssen

Merci aussi au personnel et aux bénévoles de la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux.

Enfin un merci tout particulier à Ludivine Janssens de la LRBPO et à Julien Legrand du PCDN, qui se sont surpassés pour l'occasion, et qui ont porté sur leurs épaules l'organisation entière de ce salon. ●

des Naturalistes de Belgique (CNB), Ardennes & Gaume, Jeunes & Nature, SOS Martinets, Ecossem, Go initiative, Greenpeace, la société Vivara.

Merci aux photographes: Philippe Moës, Olivier Colinet, le Festival Nature de Namur et le club photo de Gembloux Agrophot. Merci aux artistes: Yves Fagniard, Louis Francis, et Sten. Et merci au Maître composteur Michel de Waele.



Stand des CNB.

Jean-Claude Beaumont

Vos dons font la Différence !

Aidez-nous à les aider ! Les accueillir dans nos réserves naturelles

Aider les oiseaux, c'est leur assurer un environnement de qualité et des lieux privilégiés, où même les espèces les plus rares et les plus exigeantes peuvent s'épanouir en toute tranquillité.

Ces lieux exceptionnels, la Ligue en possède plus de cent cinquante hectares dispersés sur tout le territoire national. C'est insuffisant ! C'est pourquoi nous faisons appel à votre générosité. Les fonds récoltés seront entièrement affectés aux réserves naturelles ; ils serviront à leur agrandissement, leur aménagement, leur gestion différenciée...

merci

La LIGUE ROYALE BELGE pour la PROTECTION des OISEAUX vous remercie pour tout ce que vous faites pour la nature.



Vos dons peuvent être versés au CCP BE43 0000 2965 3001
de la LRBPO, rue de Veeweyde, 43 - 1070 Bruxelles
en mentionnant : « Don réserves naturelles. »

Les caméléons de Madagascar (3)

On l'a vu, les forêts de Madagascar se réduisent comme peau de chagrin, avec, comme corollaire, la disparition des oiseaux et des lémuriers inféodés à ce milieu. Il en va de même pour les caméléons, les reptiles et les batraciens.

Jean-Claude Beaumont

Aussi étrange que cela puisse paraître, les endroits les plus insolites pour observer les caméléons sont les routes. Il leur arrive, fréquemment, de traverser lentement les chemins, d'un pas saccadé et hésitant. Et, bien souvent, ils se font écraser... Encore heureux que le trafic routier soit beaucoup moins dense que chez nous. Cela nous est arrivé quelques fois de nous arrêter, pour les aider à traverser la route. N'aimant pas être pris, et ne sachant pas que c'est pour leur bien, ils manifestent alors leur colère parfois en sifflant, en essayant de mordre les doigts ou en changeant de couleur.

Les balades nocturnes sont également propices à leur observation. On les trouve plus facilement dans le faisceau de la lampe de poche. Malheureusement, la nuit, à l'instar des chats, tous les caméléons sont gris, ce qui nous empêche de voir leurs belles couleurs de la journée.

La journée, il est extrêmement difficile de les voir à cause de leur immobilité et de leur mimétisme incroyable. Les caméléons changent de couleur en fonction de leur environnement, des saisons, de la température et aussi de leurs



Caméléon du genre Calumma dans la forêt de Mantadia.



Caméléon panthère mâle.



Jean-Claude Beaumont

Caméléon panthère femelle.

émotions (stress, colère, dispute...). Certains sont assez grands, jusqu'à 65 cm, et d'autres sont minuscules, pas plus de 2 cm.

Alors, pour les voir plus facilement, il ne vous reste plus qu'à visiter un centre spécialisé dans les caméléons. Il y en a un peu partout dans l'île. On vous y fera une démonstration, sur le nourrissage du caméléon, en plaçant une sauterelle à plus ou moins 40 cm. Alors, en une fraction de seconde, le caméléon, resté immobile, déploie une longue langue gluante et ramène la proie dans sa gueule et la mâchonne lentement.

A Madagascar, il y a 84 espèces de caméléons qui sont tous endémiques. Ils se répartissent en trois genres : *Furcifer*, *Calumma* et *Brookesia*.

Le genre *Furcifer* regroupe une vingtaine d'espèces de caméléons de grande taille, 40 à 50 cm avec la queue. Ils sont diurnes et arboricoles. Ils se nourrissent essentiellement d'insectes et parfois de petits reptiles. Le plus connu et aussi l'un des plus spectaculaires est le Caméléon panthère (*furcifer pardalis*). Originaire du nord-est de Madagascar, il a été introduit à l'île de la Réunion. La femelle a des cou-

leurs assez ternes. Le mâle est vraiment très coloré. On le trouve dans toutes les livrées : bleu turquoise, vert, jaune, rose, rouge, blanc. Ce qui le fait apprécier des collectionneurs et des amateurs de nouveaux animaux de compagnie (NAC). Il est exporté avec beaucoup d'autres espèces dans le monde entier.

Le genre *Calumma* comporte 32 espèces. On les trouve au centre et au nord de l'île.

Le caméléon de Parson (*Calumma Parsonii*) est très recherché, par les terrariophiles, pour ses couleurs qui varient du bleu turquoise au



Jean-Claude Beaumont



Jean-Claude Beaumont

Deux livrées du Caméléon de Parson.



Frank Glaw, Jörn Köhler, Ted M. Townsend, Miguel Vences

Un jeune Brookesia micra sur une tête d'allumette.

vert, avec quelques touches de beige et de jaune. Ce tableau d'art moderne ambulant présente une tête en forme de casque et parfois une saillie nasale. Ce grand caméléon est diurne, sa nourriture est constituée d'insectes et d'araignées.

Enfin les caméléons du genre *Brookesia* qui comporte une trentaine d'espèces sont de petite taille. Ils dépassent rarement, queue comprise, les dix centimètres. Ils sont encore plus difficiles à observer dans la nature et vivent la plupart du temps au sol. Pas étonnant, dès lors, que l'on découvre encore de nos jours de nouvelles espèces. Le plus petit caméléon du monde est malgache, le *Brookesia micra* a été

découvert en 2007 et décrit en 2012. L'adulte mesure 29 millimètres de long.

Nous avons eu la chance d'observer ces petits caméléons, dans le parc national de Mantadia, grâce à l'œil exercé de notre guide malgache, monsieur Dange. Sans lui, nous n'aurions rien vu, qu'il en soit remercié.

Victime de la disparition des forêts, des feux de forêts, de la circulation, du commerce (pour les espèces non protégées) et du trafic international de la faune sauvage (pour les espèces protégées), ces reptiles, bien sympathiques, qui ne font de tort à personne, disparaissent petit à petit. De grâce, ne les achetez pas. ●



Un caméléon du genre Brookesia dans le parc national de Mantadia.

Le Corbeau freux

Tout de noir vêtus, messagers du diable et annonceurs des pires maux, ils ont été honnis pendant des siècles. Encore aujourd'hui, certaines personnes, très mal informées, continuent de les considérer comme des êtres nuisibles. Ce qui est complètement faux et désolant.

André Darmont

Ces oiseaux, ce sont les Corbeaux, omniprésents dans les vastes campagnes et prairies de la Hesbaye sèche, ainsi appelée à cause de la rareté des cours d'eau, par opposition à la Hesbaye humide, plus à l'ouest, mieux arrosée. Tous azimuts, des champs presque essentiellement voués aux cultures céréalières et parfois herba-

gères, piquetés ça et là par des bois et boqueteaux, s'étendent à perte de vue. De loin en loin, des arbres, en général de vieux chênes, font de la résistance et brisent l'uniformité du paysage. Des villages cossus parsèment ces énormes espaces, malheureusement aseptisés et banalisés par l'infâme agriculture intensive.





André Darmont

L'une des cinq corbeautières de l'entité verlainoise.

Des grosses fermes en carré, datant de plusieurs siècles, et des maisons aux briques rougeâtres, les caractérisent. Elles entourent une église au clocher ardoisé très pointu et surmonté d'un coq altier au panache démesuré. Nous sommes en Wallonie et il en est le symbole. J'habite l'un de ces villages, Chapon-Seraing en l'occurrence. C'est le pays par excellence des corbeaux oiseaux super attachants, aux mœurs pour le moins étonnantes. Nous allons en décortiquer les composantes essentielles. Ensemble, ils forment ce que vous me permettez gentiment d'appeler : « la Confrérie des Corvidés ». Ceux-ci appartiennent à trois espèces à la fois proches et dissemblables: le Corbeau freux, le Choucas des tours et la Corneille noire.

Depuis ma prime jeunesse, je me suis pris de passion pour l'un d'entre eux : le Corbeau freux. Ce n'est pas une première, son nom vient du latin : corvus = corbeau et frugilegus = mangeur de fruits. Dans certaines régions, on l'appelle aussi Corbeau des moissons. En fait de nourriture, notre volatile a un menu très éclectique qui varie légèrement en fonction des régions et bien évidemment des saisons. A sa table, on retrouve des végétaux, des graines de céréales, des pommes de terre, des racines, des fruits, des baies, ... et des proies animales : des

insectes, des larves, des lombrics et, dans une moindre mesure, des œufs, de tout jeunes oiseaux et petits mammifères comme les campagnols. A l'occasion, il peut aussi se repaître de détritus trouvés dans les décharges et de chairs mortes. Pour faire court, c'est un omnivore très opportuniste. Quant au comportement de notre bel oiseau, il tient en un mot : passionnant !

C'est avant tout un animal à l'instinct grégaire qui aime vivre entouré de ses semblables. Les couples se forment très tôt avant même la fin de l'hiver et c'est en principe... pour la vie ! Dès la mi-mars, les freux se rassemblent dans les branches hautes d'un bosquet aux grands arbres. On appelle ces rassemblements des corbeautières. Elles sont petites, quatre à cinq nids, ou parfois importantes, de cent à deux cents nids, voire davantage. Dans ma région, c'est-à-dire dans l'entité administrative de Verlainne, au moment où j'écris ces lignes, on en dénombre cinq colonies de moyenne ou grande importance, qui hébergent, pour trois d'entre elles, à la fois des freux et des choucas. A l'opposé, les corneilles noires sont beaucoup plus individualistes, évitant à tout prix cette proximité. Chacun son style !

Le printemps prend tout doucement possession des campagnes avoisinantes et les



André Diermont

Mon village, Chapon-Seraing, entouré de grandes pâtures et de vastes campagnes où presque toutes mes chroniques se situent.

croassements se font de plus en plus insistants « kâ...kaab... ââb... ââb-croâb » rauques et gutturaux. Les couples de freux commencent à restaurer ou refaire complètement leur nid, car les bourrasques de novembre ont fait des dégâts. Les matériaux utilisés sont des branchettes, de la terre, de la mousse, des racines et des herbes sèches. Une fois assemblés, les nids ressemblent à des entrelacs légèrement incurvés. Les accouplements, très brefs, ont lieu sans coup férir. La femelle pondra bientôt trois à cinq œufs verdâtres, tachetés de sépia, qu'elle couvrera assidument durant une période de 17 à 19 jours. Le mâle se charge de ravitailler sa compagne, qui ne quitte que rarement le frêle logis afin de protéger la couvée avec un maximum d'efficacité. L'éclosion a lieu dans les premières semaines d'avril et le nourrissage des jeunes commence. A tour de rôle, les parents vont fouiller la terre meuble de la campagne voisine, à la recherche de leur proies favorites: les vers de terre, qu'ils emmagasinent dans leur poche gulaire (du latin gula = gosier), située dans le prolongement de la mandibule inférieure du bec. Sitôt leur petit « sac » rempli, ils s'en retournent à grands coups d'ailes vers le nid où ils régurgitent la nourriture dans le bec grand ouvert de leurs

fragiles oisillons. La croissance de ces derniers est rapide. Ils sont nés presque nus, la crête du dos à peine recouverte d'un léger duvet; mais, grâce à un régime hyperprotéiné, les jeunes freux acquièrent du muscle, les plumes s'extirpent de leur gaine et poussent rapidement. Au terme d'une trentaine de jours, nos lascars sont suffisamment costauds et s'appêtent à quitter le cocon familial. On dit d'eux qu'ils sont nidicoles car ils restent au nid pendant l'entièreté de leur croissance. A ce stade, on peut affirmer que la colonie à largement doublé ses effectifs tant chez les freux que chez leurs voisins directs, les choucas. Tout ce beau monde s'éparpille dans les champs et les prés alentour, les jeunes freux quémangent encore leur provende pendant quelques jours. Les parents, bons princes, assurent, puis : vogue la galère, ... Le sevrage a lieu. Ils forment dès lors des rassemblements de plusieurs centaines d'individus. Quand le soleil commence à rougeoier à l'horizon, ils rejoignent leur ancien site de nidification par bandes massives, ou vont utiliser d'autres dortoirs.

Depuis environ deux ans, il en est un, hébergeant le soir venu, des freux et des choucas par centaines : femelles, mâles, juvéniles, céliba-

taires, ... Installé dans de grands arbres entourés d'opulents buissons d'essences diverses, à proximité presque immédiate de l'autoroute E42 et de son échangeur à Villers-le-Bouillet, à quelques encablures de mon domicile, voici une preuve que les activités humaines ne les dérangent nullement. Les freux de nos régions sont sédentaires. En période hivernale, ils reçoivent la visite massive de congénères migrants, en provenance d'Europe centrale, qui fuient par milliers les rigueurs de l'hiver continental. Ces derniers prenant la voie du retour vers la fin du mois de février.

Voilà pour l'essentiel de la vie de notre Freux. Mais, ce n'est pas tout, car son existence présente une face cachée que beaucoup d'entre nous connaissent peu ou pas du tout... Au sein d'une corbeautière, les nids sont parfois tellement proches les uns des autres que l'intimité y devient aléatoire et va jusqu'à générer des liaisons « extraconjugales ». Il faut avouer que bien des rencontres sont volontaires... Et, à y regarder de plus près, nous devons bien admettre

que certaines attitudes, fréquemment répétées, s'apparentent tout bonnement à des viols purs et simples. Les femelles, en train de couvrir, sont presque constamment harcelées par des mâles voisins, à tout le moins très entreprenants. Il est vrai aussi que leur posture d'incubation, ailes abaissées et tête infléchie, attise les appétits. Diverses tentatives sont ainsi pratiquées plusieurs fois par jour sur une majorité de femelles en train de couvrir. L'infidélité se transformerait vite en débauche, mais ce serait sans compter sur la vigilance de quelques mâles, particulièrement vindicatifs, qui se précipitent hardiment sur les contrevenants qu'ils lardent de coups de bec bien sentis. Un charivari indescriptible secoue la corbeautière pendant quelques dizaines de secondes, puis tout se calme. On respire jusqu'aux prochaines incartades. Prises en flagrant délit d'adultère, il faudra bien qu'elles se dégotent un bon avocat, en robe noire: affaire à suivre! Plusieurs fois, j'ai assisté à de pareilles scènes chez ces oiseaux, pourtant réputés pour leur sociabilité. Mais, que voulez-vous ! La nature n'est pas toujours un long fleuve tranquille... ! ●



Damien Hubaut

Un vieux Corbeau freux qui en a vu d'autres ! On distingue nettement son bec déplumé presque jusqu'à sa gorge.

Résultats de notre enquête

La Ligue s'intéresse à ses membres et, pour mieux les connaître, nous avons décidé de réaliser une enquête. Le questionnaire de celle-ci a été envoyé à tous nos membres en juin passé. Il était axé autour de trois grandes thématiques : la perception de la Ligue auprès de nos membres, la satisfaction par rapport au magazine et le membre en lui-même.

Elisa Ruwet, chargée de communication

Vous avez été nombreux à y répondre : près de 10% de nos membres - abonnés. Un grand merci ! Voici donc une synthèse des résultats qui pourrait vous intéresser.

1. La LRBPO et vous

La plupart d'entre vous sont devenus membres via un ami ou une connaissance (à 31%) ce qui nous prouve l'importance du bouche-à-oreille pour la notoriété de la Ligue. N'hésitez donc pas à en parler autour de vous ! 16% ont connu la Ligue via un article de presse et 10% d'entre vous ne s'en souviennent plus... probablement parce que nous comptons de très fidèles membres.

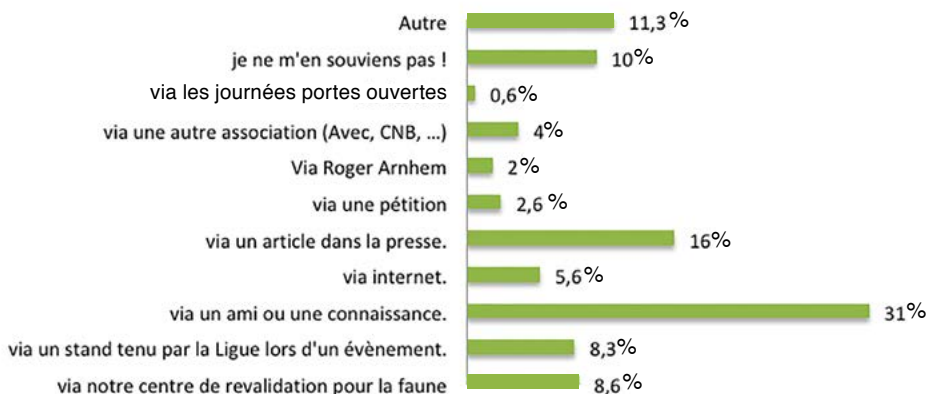
2. Notre revue L'Homme et l'Oiseau

Nous voulions savoir quelle était votre satisfaction par rapport à notre revue, et elle se révèle plutôt bonne ! Vous êtes de fidèles et assidus lecteurs: 90% des répondants lisent systématiquement notre revue et ceux qui la lisent sont 70% à la lire entièrement.

Globalement, le contenu, la pertinence des sujets et le design général ont été jugés « très satisfaisants » par la majorité, avec néanmoins un très léger mécontentement sur :

- la longueur trop importante de certains de nos articles et un style littéraire parfois aléatoire ;

COMMENT ÊTES-VOUS DEvenu MEMBRE DE LA LIGUE ?



- le manque de modernisation de la mise en page ;
- trop d'articles consacrés aux voyages et aux oiseaux exotiques, et pas assez sur nos oiseaux belges et des jardins ;
- une taille de texte trop petite et donc une lisibilité réduite.

Nous allons nous atteler à améliorer cela !

3. Vous

62 % de nos répondants sont membres et contents de l'être et 25% sont en plus des donateurs réguliers (on ne vous cache pas l'envie d'augmenter ce pourcentage, les dons étant vitaux pour la viabilité de notre association). Vous souhaitez, majoritairement, être tenus au courant de nos activités par la présente revue et assez peu via le numérique. Ce qui s'explique par un public encore axé sur le papier.

4. Conclusions

Nous constatons clairement une satisfaction élevée de la part de nos membres, même si nous pouvons évidemment émettre une série de critiques à l'égard de notre enquête, comme le fait que l'enquête a été glissée dans l'enveloppe du magazine, seuls ceux qui ouvrent l'enveloppe ont donc eu connaissance de l'enquête en cours. Et le fait que les gens fort contents prennent généralement la peine de répondre à cette enquête.

Nous tenons à remercier chaleureusement toutes les personnes ayant répondu à l'enquête. Trois d'entre vous ont été tirés au sort afin de recevoir un nichoir : Madame Collet, Monsieur Richardeau et Monsieur Glorieux ! ●

UN NOUVEAU MOYEN DE NOUS AIDER DEVENEZ BÉNÉVOLE TAXI !

Notre centre de revalidation pour la faune sauvage de Bruxelles accueille plus de 2000 animaux en détresse chaque année. Il arrive régulièrement que des personnes nous contactent pour qu'on vienne chercher un animal chez elles, car elles ne peuvent pas se déplacer. Pour nous aider dans cette tâche, nous allons mettre en place un réseau de bénévoles « Taxi ». Après contacts téléphoniques, ceux-ci se déplaceront pour transférer des animaux de chez un particulier vers le centre de revalidation. Cela nous permettrait de faire face à de nombreuses demandes qui sont parfois difficiles à satisfaire. Les bénévoles taxis utiliseront leur propre véhicule. Ce qui engendrera bien sûr divers types de frais. Dans ce cadre, un remboursement fixe par kilomètre sera proposé.

Un GSM de service sera aussi mis à disposition des bénévoles.



Intéressez par vous investir autrement pour les animaux ?

Contactez-nous au 02 521 28 50



La mort blanche aux trousses !

Il avait neigé abondamment. Un blanc manteau de quelque vingt centimètres recouvre tout et, après le gel de la nuit, scintille sous le soleil d'hiver. C'est un spectacle magnifique. Tout est calme, ... en apparence !

Michel David

Nous admirons par la fenêtre ce paysage féerique. Tout à coup, du pied de la haie, une petite forme gris-brun, sortie en hâte, se met à courir aussi vite que lui permettent ses petites pattes. C'est un campagnol terrestre, celui que l'on nomme aussi rate, la terreur du jardinier. C'est ce coquin qui, bien dissimulé dans le sol, vous fait disparaître en peu de temps vos plus belles carottes. Quelle idée a-t-il de sortir par ce froid glacial ?

Hé ! Il vient de changer de direction et s'encourt vers la clôture du jardin qu'il franchit sans problème. Pourvu qu'il ne remarque pas les derniers poireaux qui pointent leur chevelure raidie au-dessus de la neige. Hélas ! Après un très bref arrêt pour s'orienter, il les a repérés. Pendant un moment, il s'agite autour des tiges, ne sachant sans doute laquelle entamer à grignoter. Etrange ! Bien qu'il doive logiquement avoir faim, il abandonne ce garde-manger plantureux et file vers le monticule de neige qui dissimule le tas de compost. Mais, il change à nouveau, semble désorienté. C'est à n'y rien comprendre ! Il disparaît maintenant à notre vue dans la propriété voisine. Ouf ! Nos poireaux sont saufs !

Notre regard se porte de nouveau vers le pied de la haie d'où il a surgi. Surprise ! C'est d'abord la vue d'un petit pinceau noir qui s'agite. Un petit pinceau qui disparaît puis redevient visible suivant les bonds qu'effectue sa propriétaire, une splendide hermine blanche. Celle-ci progresse rapidement, humant la piste tel un chien de chasse. De temps en temps, elle se dresse, semblable



Hermine (héraldique)

à un cierge, pour bien inspecter l'environnement, ne pas être surprise par un matou ou un cabot en maraude. Puis elle repart rapidement, suivant parfaitement la piste à travers les poireaux, ensuite vers le compost et pour disparaître à son tour dans le champ voisin.

Quel spectacle cette vie de la nature dans le jardin ! Pendant que nous la commentons, notre « dame blanche » est de retour. Elle retransverse le jardin, peinant à tirer et pousser son lourd fardeau gris-brun. Sous la clôture du potager, elle s'immobilise un moment. C'est que, dans le ciel, passe une buse, elle aussi certainement à la recherche d'un repas. Vite, vite elle regagne le pied de la haie et, à reculons, ramène le campagnol dans son terrier.

Ainsi va la vie, ainsi va la mort dans la nature...
Bon appétit dame Hermine ! ●

Véronique et son faon

C'est l'étonnante histoire, dans le journal l'Avenir du 14 novembre dernier, d'une habitante de Piétrebais qui a sauvé d'une mort certaine un faon qui venait de naître dans le fond de son jardin.

Michel David

« Nous étions sur notre terrasse et nous avons entendu des cris, explique Véronique Grandjean. Nous pensions que c'était des oiseaux. Nous sommes montés à l'arrière de notre jardin où se trouve un bosquet, et là, mon mari et moi nous sommes retrouvés devant deux faons qui venaient juste de naître. Nous ne les avons pas touchés en espérant que la maman vienne s'en occuper... »

Mais les cris persistent jusqu'au lendemain matin. « Le lendemain à 5 heures du matin, j'avais mal au coeur d'entendre cet animal continuer à pleurer. Je suis remontée voir dans le bosquet, l'un avait disparu, l'autre n'avait pas bougé d'un centimètre. Il avait encore le cordon ombilical accroché et du sang sur lui. Je me suis dit que s'il restait là, il n'aurait pas survécu. Alors, je l'ai ramené à la maison

dans une couverture. J'ai essayé de lui faire boire du lait mais il n'en voulait pas. »

Heureusement, Véronique trouve un vétérinaire qui, par le plus grand des hasards, avait aussi récemment recueilli un faon. Il lui conseille de donner du lait de brebis.

La famille se met alors à la recherche d'un refuge pour l'accueillir et en prendre soin avant de pouvoir lui rendre sa liberté. « Nous avons téléphoné à tous les refuges du coin, à la SPA, à des centres vétérinaires, personne ne pouvait nous aider. Nous n'avons reçu que des réponses négatives. »

Dépitée, Véronique continue alors à veiller sur l'animal qu'elle baptise Bambi.

Depuis qu'elle l'a recueilli, elle s'en occupe trois à quatre heures par jour. D'autant qu'elle est la seule personne avec laquelle l'animal accepte de s'alimenter. « Je lui cueille des feuilles et lui donne le biberon mais il ne mange pas avec mon mari, ni avec mes enfants. » En fin de journée il va se coucher dans les fourrés au fond du jardin. Bambi vit en toute liberté, mais ne quitte jamais longtemps le domicile.

Bambi, jeune chevreuil, s'en ira probablement au printemps prochain, rejoindre les siens quand lui viendra l'appel de la Nature.

Cette histoire est un rayon de soleil en cette période sombre des massacres par les chasseurs. ●



Bambi vit en toute liberté dans la propriété familiale, à Piétrebais, mais ne quitte jamais longtemps le domicile.



Des crabes à Bruxelles

Si nous avons l'habitude d'accueillir toutes sortes d'espèces animales dans notre centre de revalidation, il arrive parfois que nous restions incrédules face à certains appels à l'aide pour des animaux en détresse. Ce fut le cas par cette froide journée ensoleillée de début novembre. Le prêtre de l'Eglise Saint-Guidon, à deux pas de notre centre, nous contacte pour nous avertir que des crabes errent sur les trottoirs du parvis.

Flo Peters

Etonnés, nous nous rendons immédiatement sur place et nous retrouvons face à quatre tourteaux. Nous nous armons de nos gants de protection pour les manipuler, deux d'entre eux sont d'une taille impressionnante. Mais, faibles et déshydratés, ils ne montrent aucune résistance. Un animal sauvage qui ne tente pas de se défendre n'est jamais de bon augure, nous n'aimons pas cela.

Des crabes au Centre de revalidation d'Anderslecht, une première ! Nous sommes contraints d'improviser et de nous renseigner rapidement pour leur apporter les soins adéquats.

La même question est sur toutes les lèvres : d'où viennent-ils ? Se sont-ils échappés d'un restaurant ou d'une poissonnerie ? Peu pro-

bable, ils sont encore couverts de sable et l'un d'entre eux est encore très jeune et chétif. L'hypothèse qui nous semble la plus plausible est, une fois de plus, la bêtise humaine. Des vacances en famille, une pêche aux crabes, l'envie de les garder comme « souvenir » et, enfin, un relâcher sauvage une fois la lassitude arrivée.

Malgré tous nos efforts, déjà bien trop faibles à leur arrivée, aucun d'entre eux n'a survécu. Voilà une triste occasion pour rappeler que s'intéresser à la faune sauvage c'est avant tout la respecter. Observez-la, émerveillez-vous face à sa diversité et sa beauté en toute discrétion, sans jamais vous imposer à elle. C'est ainsi qu'ensemble, nous éviterons ce genre de situation malheureuse. ●

Nos bénévoles à l'honneur

Wendy Pearson Correia

Quel est votre rôle au sein de la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux ?

Chaque jour, une centaine d'animaux sont accueillis au sein de la Ligue. Une paire de bras n'est forcément pas suffisante pour leur venir en aide.

Sans compter l'aide précieuse qu'apportent la soigneuse animalière et responsable du centre, Nadège Pineau, les vétérinaires et j'en passe, une poignée de bénévoles se relaie chaque jour pour contribuer au bon fonctionnement de la Ligue.

C'est ici que j'interviens, en tant que bénévole, en faisant tout mon possible pour travailler de manière complémentaire avec les autres intervenants.

En quoi cela consiste-t-il ?

Un bénévole est une personne qui aide gratuitement le centre de revalidation.

Ce dernier ne doit pas forcément avoir de compétence particulière pour débiter cette aventure. Professionnalisme, motivation et dévouement sont maîtres-mots.

Il s'occupe principalement de l'entretien et du nourrissage des animaux. Au-delà de cela, courants sont les moments où, sur demande du responsable, nous sommes amenés à leur prodiguer des soins.

Quelques heures auprès des différentes espèces rencontrées sont une monnaie d'échange contre un bagage de connaissances, une satisfaction et la découverte d'une nature riche en espèces.

Quel est votre meilleur souvenir ?

Je pense qu'en franchissant le pas de la porte du centre chaque jour (le dimanche dans mon cas), on ressort forcément avec un beau souvenir (un animal qui se remet sur pied, une adoption, un savoir supplémentaire, etc.). Le



plus beau des miens ne sera pas l'unique, cela est certain mais à l'heure actuelle je ne peux m'empêcher de ressasser l'instant où j'ai pu prodiguer des soins à un animal sauvage, un renardeau en l'occurrence. C'est banal vous me direz, mais la première fois

est forcément marquante car elle vous confirme le pourquoi de votre présence ici, au centre de revalidation.

Que souhaitez-vous dire à nos lecteurs ?

Qu'être bénévole vous ouvre l'esprit. Vous êtes seuls face à une nature fragile qui ne demande qu'à être relâchée. N'allez pas imaginer que l'on parle à un renard, à une buse ou à un chardonneret comme on s'adresse à notre animal de compagnie. L'envie peut parfois nous prendre, mais créer un lien avec un animal sauvage serait contraire à la loi de la nature.

Outre le fait d'avoir les yeux pleins d'étoiles quand vous êtes face à un animal en voie de guérison, à un animal sur le point d'être relâché, vous êtes quotidiennement confrontés à la maladie, voire à la mort, il faut en être conscient.

Nous n'avons pas l'étoffe d'un vétérinaire mais je pense que notre présence et notre engagement profond contribuent activement au bon déroulement de la LRBPO.

N'hésitez pas à ouvrir la porte du centre de revalidation que ce soit pour venir aider, déposer un animal en détresse, poser des questions. Dans tous les cas vous y serez accueillis avec la bonne humeur. ●

Envie d'adopter ?

Notre centre de revalidation pour la faune sauvage de Bruxelles accueille plus de 2000 animaux par an... mais tous ne sont pas sauvages !

Nadège Pineau



En effet, il arrive que nous ayons l'un ou l'autre animal domestique : un canari égaré, un co-baye maltraité ou un pogona abandonné. De nombreuses espèces d'animaux passent par chez nous (excepté les chiens et les chats) et nous recherchons régulièrement des nouvelles familles d'adoption.

Attention, accueillir un nouvel arrivant à la maison ne doit pas se faire sur un coup de tête. Vous devez connaître l'animal, ses besoins et être prêt à prendre en charge les frais liés à ses soins et sa santé tout au long de sa vie.

Ce sont des animaux ayant parfois subi un traumatisme et qui ont besoin de temps et d'attention pour refaire confiance en l'être humain, c'est donc un engagement à vie pour l'animal.

Chaque adoption se fait sur contrat, et la reproduction et le commerce des animaux venant de chez nous sont interdits.

Vous y pensez sérieusement ? Rendez-vous sur notre site internet www.protectiondesoiseaux.be et cliquez sur les onglets « Les centres de revalidation » puis « Adoptions ». Vous y trouverez une liste régulièrement mise à jour des animaux disponibles. N'hésitez pas également à nous envoyer un mail à protection.oiseaux@birdprotection.be ●



Vos dons font la Différence !

Aidez-nous à les aider ! Les soigner dans nos Centres de Revalidation

Aider les oiseaux, c'est les soigner quand ils sont blessés ou malades, et les relâcher dans les meilleures conditions de survie. Nos Centres de Revalidation pour la faune sauvage ont accueilli, l'année passée, plus de dix mille oiseaux.

Cela nécessite des frais importants d'installations, de vétérinaires, de médicaments, de nourritures... C'est pourquoi nous faisons appel à votre générosité.

merci

La Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux vous remercie pour tout ce que vous faites pour la nature.



Vos dons peuvent être versés au CCP BE43 0000 2965 3001 de la LRBPO, rue de Veeweyde, 43 - 1070 Bruxelles en mentionnant : « Don Centres de Revalidation ».

Centres de revalidation pour la faune sauvage



Les Centres de Revalidation pour la faune sauvage englobent les CROH*, les CREAVES*, les VOC*. Ils sont équipés pour prendre en charge les oiseaux et les animaux sauvages, en détresse. Ils détiennent toutes les autorisations requises pour accueillir, soigner et revalider les espèces protégées.

La Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux (LRBPO) gère le seul centre de la Région bruxelloise. Elle coordonne et aide les autres centres afin de maximaliser les chances de réinsertion dans la nature des animaux recueillis.

* CROH : Centre de Revalidation pour Oiseaux Handicapés (Bruxelles)

CREAVES : Centre de Revalidation pour les Espèces Animales Vivant à l'Etat Sauvage (Wallonie)

VOC : VogelOpvangCentrum (Flandre)

Numéro général d'appel des Centres de revalidation
Tél. 02 521 28 50 • protection.oiseaux@birdprotection.be

RÉGION BRUXELLOISE

- 1 LRBPO, rue de Veeweyde 43 - 1070 Anderlecht
Tél. : 02 521 28 50
protection.oiseaux@birdprotection.be

RÉGION WALLONNE

Province du Brabant Wallon

- 2 Birds Bay A.S.B.L - Allée Bois des Rêves
Domaine provincial du Bois des Rêves
1340 Ottignies-LLN
GSM : 0495 311 421 • 0498 501 421 (de 9h à 20h)

- 3 L'Arche, allée du Traynoy 14 - 1470 Bousval
Tél. : 010 61 75 29

Province de Hainaut

- 4 CREAVES Templeuve, rue Estaffiers 29A
7520 Templeuve (Tournai)
Tél. : 069 35 24 83

- 5 Clos de l'Olivier A.S.B.L, rue du Bourrelrier 21
7050 Masnuy-St-Jean (Jurbise)
Tél. : 065 23 59 75 • GSM : 0475 92 38 11

- 6 L'Orée A.S.B.L, rue Basse 31
7911 Frasné-lez-Anvaing
Pierre Parez • Tél. : 069 86 61 38

- 7 Pierre Patiny, (**Ne recueille plus d'animaux**)
6140 Fontaine-l'Évêque • Tél. : 071 52 33 53

- 8 Virelles-Nature A.S.B.L, rue du Lac 42
6461 Virelles (Chimay) • GSM : 0476 94 22 25

Province de Namur

- 9 CREAVES de Namur, chaussée de Nivelles 343
5020 Temploux • GSM : 0477 70 98 03

Province de Liège

- 10 Le Martinet, Parc Forestia (à gauche du parking)
rue du parc - 4910 La Reid - Theux
GSM : 0496 70 84 95 • 0496 76 83 55

- 11 Administration communale de S'Nicolas,
Terril du Gosson, rue Chantraîne 161
4420 S'Nicolas
Tél. : 042 34 66 53 • GSM : 0471 50 24 07

- 12 Berthold Thomahsen, Ländegasse 4
4760 Murringen (Bullange)
GSM : 0471 19 31 67

- 13 Les découvertes de comblain-au-pont A.S.B.L,
place Leblanc 13 - 4170 Comblain-au-pont
Tél. : 043 80 59 50

- 14 Annexe Masnuy-St-Jean, rue E.Permanne 7
4280 Wansin (Hannut)
Tél. : 019 63 44 01 • GSM : 0475 64 48 72

Province du Luxembourg

- 15 Jeanine Denis, rue du Parc 24
6990 Hotton • GSM : 0479 58 59 53



Recueillir • Soigner • Relâcher

RECUEILLIR • SOIGNER • RELÂCHER

RÉGION FLAMANDE

Province d'Anvers

- 16** Mieke De Wit, Langstraat 29/1
2270 Herenthout • Tél. : 014 51 40 41
- 17** Marcel Peeters, Holleweg 43 - 2950 Kapellen
Tél. : 03 664 73 81 • GSM : 0473 48 48 97

Province de Brabant Flamand

- 18** Marc Van de Voorde, Boeksheide 51
1840 Malderen • Tél. : 052 33 64 10

Province de Flandre Occidentale

- 19** Claude Velter, Provinciaal Domein Raversijde,
642 Nieuwpoortsesteenweg - 8400 Oostende
Tél. : 059 80 67 66

Province de Flandre Orientale

- 20** Nick De Meulemeester, Liedemeersweg 14
9820 Merelbeke • Tél. : 09 230 46 46
- 21** Eddy De Koning, Kreek 52 - 9130 Kieldrecht
Tél. : 03 773 34 86 • GSM : 0472 36 51 03
- 22** Nancy Van Liefveringe, Filip Berleengee,
Hoge Buizemont 211 - 9500 Geraardsbergen
GSM : 0478 88 47 74 • 0475 25 40 75

Province de Limbourg

- 23** Sil Janssens, Industrieweg Zuid 2051
3660 Opglabbeek • Tél. : 089 85 49 06
- 24** Rudy Oyen, Strabroekweg 32
3550 Heusden-Zolder
Tél. : 011 43 70 89 • GSM : 0475 78 85 82

FRANCE

- 25** Groupement Ornithologique du Refuge Nord
Alsace (GORNA), Maison Forestière du Loosthal,
Route Départementale 134
F - 67330 Neuwiller-Les-Saverne
Tél. : 033 3 88 01 48 00
- 26** L. Larzilliere, rue R. Mahoudeaux - le taillis 11
F - 02500 Hirson • Tél. : 033 3 23 58 39 28

PAYS-BAS

- 27** Charles Brosens, Luitertweg 36 - NL-4882TD
Zundert, Pays-Bas • Tél. : 0031 76 597 41 65

LUXEMBOURG

- 28** Parc le'H, Dudelange 3428 - L - Luxembourg
info@centredesoins.lu • Tel: +352 26 51 39 90

CONCOURS INTERNATIONAL DE PHOTOS 2018

La LRBPO organise son sixième concours international
de photographie dans le cadre de ses journées portes ouvertes

Le thème du concours est « Les Oiseaux en hiver »

Quatre prix seront décernés :

- Le prix du Jury, récompensant la meilleure photographie du concours.
- Le prix de la LRBPO, récompensant la diversité au jardin.
- Le prix du public, attribué lors des portes ouvertes.
- Le prix junior, récompensant les moins de 19 ans.

Les photos doivent être envoyées entre
le 1^{er} Janvier et le 10 Avril 2018.

Le règlement du concours est disponible sur notre
site www.protectiondesoiseaux.be



LIGUE ROYALE BELGE pour la PROTECTION
des OISEAUX (LRBPO) ASBL
rue de Veeweyde 43-45, B-1070 Bruxelles
Tél. +32 (0) 2 521 28 50
www.protectiondesoiseaux.be